

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 24

6 janvier 2015

SOMMAIRE

ALEMANNIA A.G. SPF société de gestion de patrimoine familial	1112	Gramako S.à r.l.	1112
Alfaro Real Estate S.à r.l.	1122	Green Equity S.à r.l.	1111
A.L.F. Property S.à r.l.	1129	Harpes & Francart, Joailliers-Artisans-Créateurs, S.à r.l.	1111
Amica Invest S.à r.l.	1108	Hauck & Aufhäuser Privatbankiers KGaA - Niederlassung Luxembourg	1111
Anémones Property S.A.	1126	Hourggen	1111
APF 2 S.à r.l.	1108	ING Luxembourg	1113
Babillou s. à r.l.	1106	Legg Mason Managed Solutions SICAV ..	1115
BDG Finance S.à r.l.	1110	Lombard Odier (Europe) S.A.	1117
Beauty Sun	1106	Materis Luxembourg S.à r.l.	1107
Belle Isle Investissements S.A., société de gestion de patrimoine familial S.A., SPF	1106	N.01 «Alfa-Invest» S.A.	1107
Blackrock Sàrl	1106	NPA Investment Holding S.A.	1113
BNP Paribas General Partner Asia LBO II S.à r.l.	1135	Pai Europe VI General Partner	1114
Bosco Holding S.A.	1106	Palma S.A. SPF	1109
Cascades Luxembourg S.à r.l.	1112	Perroti A.G. SPF société de gestion de patrimoine familial	1109
Dexiastuff	1106	Premium Kaufhaus Immobilien Holding A S.à r.l.	1107
Diversified Financials Europe S.A.	1113	Royal Almendros Finance S.A.	1107
DMC S. à r.l.	1125	Scheuten S.à r.l.	1152
Dresden, Pragerstraße 12 Beteiligung B S.à r.l.	1110	SHIP Luxco 3 S.à r.l.	1152
E.H.D.C. S.à r.l.	1131	Solar Europe S.A.	1110
Euro-CRM Group	1108	Tata Consultancy Services Luxembourg S.A.	1108
European Broker S.A. Luxembourg	1113	Valau Holding S.A. S.P.F.	1109
FTN Ecological Solutions Limited S.A. ..	1134	WREP#2 Luxco S.à r.l.	1109

Beauty Sun, Société Anonyme.

Siège social: L-9516 Wiltz, 30, rue du Château.
R.C.S. Luxembourg B 98.825.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Wiltz, le 05/12/2014.

Référence de publication: 2014198877/10.

(140222578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2014.

**Babillou s. à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Dexiastuff).**

Siège social: L-1635 Luxembourg, 37, allée Léopold Goebel.
R.C.S. Luxembourg B 161.359.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014198867/10.

(140223291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2014.

**Belle Isle Investissements S.A., société de gestion de patrimoine familial S.A., SPF, Société Anonyme -
Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 36.421.

Le Bilan au 30.06.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014198881/11.

(140222782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2014.

Bosco Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 162.553.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 15 décembre 2014.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2014198864/11.

(140222869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2014.

Blackrock Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 126.973.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014198860/12.

(140222532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2014.

N.01 «Alfa-Invest» S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 16, place de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 162.368.

Le bilan au 31 décembre 2013 et l'annexe ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014198486/9.

(140222030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2014.

Materis Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 115.397.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014198438/10.

(140221410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2014.

Royal Almendros Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 106.179.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'Administration tenu le 14 novembre 2014

Le conseil d'Administration prend la décision de nommer la société L.M.C. GROUP S.A., dont le siège social est au 8, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, B-73897 comme dépositaire des titres au porteur de la société.

Luxembourg, le 14 novembre 2014.

Pour ROYAL ALMENDROS FINANCE S.A.

Signature

Référence de publication: 2014197839/13.

(140220943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2014.

Premium Kaufhaus Immobilien Holding A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 172.746.

Auszug aus der Optionsvereinbarung vom 01. Dezember 2014

Aufgrund einer Optionsvereinbarung vom 01. Dezember 2014 der Gesellschaft haben sich mit Wirkung zum 01. Dezember 2014 folgende Änderungen in der Teilhaberstruktur der Gesellschaft ergeben:

- Kaufhaus Immobilien Holding A S.à r.l., eine société à responsabilité limitée, gegründet nach luxemburgischem Recht mit Sitz in 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, eingetragen im Handelsregister Luxembourg (Registre des Commerce et des Sociétés) unter der Nummer B 172.676 hält nunmehr an der Gesellschaft:

9.388 Anteile

- PH STORES B.V., eine Aktiengesellschaft, gegründet nach Niederländischem Recht, mit Sitz in Markt 6, NL-4112JS Beusichem, eingetragen in der Kamer van Koophandel unter der Nummer 58856854, hält nunmehr an der Gesellschaft:

0 Anteile

- SIGNA Prime Luxembourg Beteiligung S.à r.l., eine société à responsabilité limitée, gegründet nach luxemburgischem Recht, mit Sitz in 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, eingetragen im Handelsregister Luxembourg (Registre des Commerce et des Sociétés) unter der Nummer B 165.834 hält nunmehr an der Gesellschaft:

3.112 Anteile

Référence de publication: 2014197752/22.

(140220298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2014.

Tata Consultancy Services Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 89D, rue Pafebruch, Parc d'activités Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 112.110.

Les comptes annuels au 31 mars 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2014.

Référence de publication: 2014198684/10.

(140221834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2014.

Amica Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 145.090.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2014.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014198792/12.

(140223146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2014.

Euro-CRM Group, Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 88.814.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2014.

Pour copie conforme

Pour la société

C. WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2014199046/14.

(140222655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2014.

APF 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 3.025.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 122.052.

Les comptes annuels de la Société au 30 juin 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 11 décembre 2014.

Pour APF 2 S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

RBC Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2014198834/15.

(140222390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2014.

Valau Holding S.A. S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 35.284.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014199724/10.

(140223303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2014.

Palma S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 163.354.

Les comptes annuels au 30.06.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2014.

Pour: PALMA S.A. SPF

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2014199505/14.

(140222480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2014.

Perroti A.G. SPF société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 164.976.

Der Jahresabschluss vom 30.06.2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 15. Dezember 2014.

Für: PERROTI A.G. SPF société de gestion de patrimoine familial

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2014199517/15.

(140223166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2014.

WREP#2 Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 179.433.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2014.

WREP#2 Luxco S.à r.l.

Représenté par Weinberg Real Estate S.à r.l.

Représenté par Gérald Welvaert

Gérant B

Référence de publication: 2014199767/15.

(140222527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2014.

Solar Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 125.891.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'Administration tenu le 1^{er} décembre 2014

Le conseil d'Administration prend la décision de nommer la société L.M.C. GROUP S.A., dont le siège social est au 8, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, B-73897 comme dépositaire des titres au porteur de la société.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

Pour SOLAR EUROPE S.A.

Signature

Référence de publication: 2014197880/13.

(140220952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2014.

BDG Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 132.268.

Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 2 décembre 2014

1. Madame Katia CAMBON a démissionné de son mandat de gérante.

2. M. Julien NAZEYROLLAS, administrateur de sociétés, né à Nancy (France), le 19 décembre 1978, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 11 décembre 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour BDG Finance S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2014198102/15.

(140221289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2014.

Dresden, Pragerstraße 12 Beteiligung B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 173.739.

Auszug aus der Optionsvereinbarung vom 01. Dezember 2014

Aufgrund einer Optionsvereinbarung vom 01. Dezember 2014 der Gesellschaft haben sich mit Wirkung zum 01. Dezember 2014 folgende Änderungen in der Teilhaberstruktur der Gesellschaft ergeben:

- Kaufhaus Immobilien Holding A S.à r.l., eine société à responsabilité limitée, gegründet nach luxemburgischem Recht mit Sitz in 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, eingetragen im Handelsregister Luxemburg (Registre des Commerce et des Sociétés) unter der Nummer B 172.676 hält nunmehr an der Gesellschaft:

4.694 Anteile.

- Kaufhaus Immobilien Holding B S.à r.l., eine société à responsabilité limitée, gegründet nach luxemburgischem Recht, mit Sitz in 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, eingetragen im Handelsregister Luxemburg (Registre des Commerce et des Sociétés) unter der Nummer B 172.683 hält nunmehr an der Gesellschaft:

4.694 Anteile.

- JC STORES B.V., eine Aktiengesellschaft, gegründet nach Niederländischem Recht, mit Sitz in Markt 6, 4112JS Beusichem, eingetragen in der Kamer van Koophandel unter der Nummer 58856919, hält nunmehr an der Gesellschaft:

0 Anteile

- SIGNA Prime Luxembourg Beteiligung S.à r.l., eine société à responsabilité limitée, gegründet nach luxemburgischem Recht, mit Sitz in 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, eingetragen im Handelsregister Luxemburg (Registre des Commerce et des Sociétés) unter der Nummer B 165.834 hält nunmehr an der Gesellschaft:

3.112 Anteile

Référence de publication: 2014197417/26.

(140220303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2014.

Harpes & Francart, Joailliers-Artisans-Créateurs, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6940 Niederanven, 141, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 129.690.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12/12/2014.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2014199181/12.

(140222515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2014.

Hauck & Aufhäuser Privatbankiers KGaA - Niederlassung Luxemburg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-5365 Munsbach, 1C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 175.937.

Die Aktivitäten der Zweigniederlassung wurden wie folgt geändert:

Die geschäftlichen Aktivitäten der Niederlassung bestehen in dem Betrieb von Bankgeschäften und der Erbringung von Finanzdienstleistungen aller Art und von allen damit zusammenhängenden Geschäften. Die Aktivitäten bestehen ferner darin, IT-Systeme und Kommunikationsnetze für die luxemburgischen Unternehmensteile der Hauck & Aufhäuser-Gruppe zu betreiben.

Référence de publication: 2014198303/13.

(140221239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2014.

Green Equity S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 24.012.500,00.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 154.516.

EXTRAIT

Les comptes annuels du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014198285/14.

(140221870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2014.

Hourggen, Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 5, rue Pierre d'Aspelt.

R.C.S. Luxembourg B 122.761.

EXTRAIT

La Société informe de la modification de l'adresse de l'un de ses administrateurs:

- la société Trief Corporation SA, RCS Luxembourg B 50 162, représentée par M. Jean-Yves Hémerly, demeurant professionnellement 5 rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg, a transféré son siège social au 5 rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg en date du 1^{er} novembre 2014,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2014.

Mandataire

Référence de publication: 2014198305/15.

(140221992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2014.

Cascades Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 100.024.

—
EXTRAIT

Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté avec effet au 1^{er} décembre 2014.

Luxembourg, le 11 décembre 2014.
Pour extrait sincère et conforme
Pour Cascades Luxembourg S.à r.l.
Un mandataire

Référence de publication: 2014198127/14.

(140221255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2014.

ALEMANNIA A.G. SPF société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 165.003.

Der Jahresabschluss vom 30. Juni 2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt. Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 15. Dezember 2014.
Für: ALEMANNIA A.G. SPF société de gestion de patrimoine familial
Société anonyme
Experta Luxembourg
Société anonyme

Référence de publication: 2014198816/15.

(140223164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2014.

Gramako S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 165.874.

1- Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date 8 décembre 2014

En date du 8 décembre 2014, l'associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

- de nommer Monsieur Christophe AURAND, né le 18 mars 1971 à Saint-Yrieix-La-Perche, France, ayant comme adresse professionnelle: 23, Savile Row, 4th Floor, W1S 2ET Londres, Royaume-Uni, en tant que nouveau gérant A de la Société avec effet au 8 décembre 2014 et ce pour une durée indéterminée.

2 - Transfert de parts

Il résulte d'un contrat de transfert de parts, signé en date du 8 décembre 2014, que l'associé unique de la Société, York Global Finance Fund II L.P., a transféré la totalité des parts sociales qu'il détenait dans la Société à:

- York Global Finance II S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à l'adresse suivante: 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 120097.

En conséquence, la totalité des 125 parts sociales de la Société sont désormais détenues par le nouvel associé unique York Global Finance II S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2014.
GRAMAKO S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2014199174/25.

(14022327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2014.

Diversified Financials Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 107.999.

Par la présente, je vous informe de ma démission en qualité d'administrateur de la structure Diversified Financials Europe S.A. avec effet au 31.12.2014.

Le 11/11/2014.

Frances Hutchinson.

Référence de publication: 2014197413/10.

(140220710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2014.

ING Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 6.041.

L'extrait du recueil des signatures autorisées du 1^{er} janvier 2015 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015000954/10.

(150000216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2015.

European Broker S.A. Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 77.701.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2014.

Pour copie conforme

Pour la société

C. WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2014199051/14.

(140222630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2014.

NPA Investment Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 14, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 58.172.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

Par jugement rendu en date du 4 décembre 2014, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société NPA INVESTMENT HOLDING S.A. avec siège social à 14, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg. Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Thierry SCHILTZ juge, et liquidateur Maître Georges HELLENBRAND, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 29 décembre 2014 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2014.

Maître Georges HELLENBRAND

Le liquidateur

Référence de publication: 2014197722/20.

(140220491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2014.

Pai Europe VI General Partner, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 43-45, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 188.053.

In the year two thousand and fourteen, the twenty-eighth day of November,

Before Me Jean-Paul Meyers, notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

PAI PARTNERS, S.A.S., a French simplified joint stock company (société par actions simplifiée) with registered office at 232, rue de Rivoli, 75001 Paris, France, registered with the French Register of Commerce and Companies under number 443 837 331, being the sole shareholder (the Sole Shareholder) of

PAI Europe VI General Partner, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 43-45, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 188.053 (the Company). The Company has been incorporated pursuant to a deed of Me Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, on June 18, 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated August 23, 2014, number 2251. The articles of association (the Articles) have not been modified since then.

The Sole Shareholder here represented by Marco Morza, lawyer at King & Wood Mallesons, having his professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed “ne varietur” by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of article 2 of the Articles so that the first paragraph of article 2 shall read henceforth as follows:

“ Art. 2. Purpose.

2.1. The purpose of the Company is to act as general partner and manager of PAI Europe VI-1, SCSp, PAI Europe VI-2, SCSp, and PAI Europe VI-1 Global SCSp, the special limited partnerships (sociétés en commandite spéciales) (hereinafter the “SCSp”) and to act as general partner and manager of any other company of the PAI group, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.”

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille quatorze, le vingt-huit novembre,

Par-devant Me Jean-Paul Meyers, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

PAI PARTNERS, S.A.S., une société par action simplifiée de droit français avec siège social au 232, rue de Rivoli, 75001 Paris, France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de France sous le numéro 443 837 331, associé unique (l’Associé Unique) de PAI Europe VI General Partner, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 43-45, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 188.053 (la Société). La Société a été constituée le 18 juin 2014 suivant un acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2251 en date du 23 août 2014. Les statuts de la Société (les Statuts) n’ont pas été modifiés depuis lors.

L’associé Unique ici représentée par Marco Morza, juriste chez King & Wood Mallesons, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être soumise aux formalités de l’enregistrement.

L’Associé Unique, représenté par le Mandataire, a requis le Notaire de documenter ce qui suit:

Résolution unique

L'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 2 des Statuts. Il aura désormais la teneur suivante:

“ Art. 2. Objet.

2.1. La Société a pour objet d'agir en tant qu'associé commandité et gérant de PAI Europe VI-1, SCSp, de PAI Europe VI-2 SCSp et de PAI Europe VI-1 Global SCSp, des sociétés en commandite spéciales (ci-après les «SCSp»), ainsi qu'agir en tant qu'associé commandité et gérant de toute autre société du groupe PAI, régies selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg.»

Le notaire instrumentaire qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Morza, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 03 décembre 2014. Relation: RED/2014/2436. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 10 décembre 2014.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2014197783/75.

(140220373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2014.

Legg Mason Managed Solutions SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8030 Strassen, 145, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 60.118.

If shareholders are in any doubt about the action to be taken they should consult their stockbroker, bank manager, legal counsel, accountant, relationship manager or other professional adviser immediately.

6 January 2015

The board of directors (the “Board”) of the Fund, hereby notifies the shareholders of the following decisions made with regard to the Fund:

- (i) To propose to merge the sub-funds listed in section (I) below;
- (ii) To liquidate the sub-funds listed in section (II) below; and

I. Merger

The Board wishes to advise the shareholders of the proposed merger of six sub-funds of the Fund (the “Merger(s)”) into the corresponding sub-funds of the Legg Mason Global Solutions plc, a limited liability company with variable capital established as an umbrella fund with segregated liability between sub-funds whose registered office is at Riverside Two, Sir John Rogerson’s Quay, Grand Canal Dock, Dublin 2, Ireland (the “Receiving Fund”). The shareholders of the six sub-funds of the Fund (the “Shareholders”) will be convened to meetings of sub-funds to be held on 9th February 2015 to resolve upon the Merger(s) (the “Meeting(s)”) in accordance with the Luxembourg law of 17 December 2010 on undertakings for collective investment in transferable securities (the “2010 Law”) and in accordance with article 11 of the articles of incorporation of the Fund.

Subject to the approval of each Merger by the simple majority of the Shareholders of each relevant sub-fund present or represented at each Meeting, the following sub-funds of the Fund

- Legg Mason Multi-Manager Conservative Fund (USD),
- Legg Mason Multi-Manager Conservative Fund (Euro),
- Legg Mason Multi-Manager Balanced Fund (USD),
- Legg Mason Multi-Manager Balanced Fund (Euro),
- Legg Mason Multi-Manager Performance Fund (USD), and
- Legg Mason Multi-Manager Performance Fund (Euro)

(together, the “Merging Sub-Funds”) will be merged with effect from 24th February 2015 (the “Effective Date”) into the corresponding new sub-funds of the Receiving Fund:

- Legg Mason QS Investors Multi Asset US Conservative Fund,

Legg Mason QS Investors Multi Asset Euro Conservative Fund,
 Legg Mason QS Investors Multi Asset US Balanced Fund,
 Legg Mason QS Investors Multi Asset Euro Balanced Fund,
 Legg Mason QS Investors Multi Asset US Performance Fund, and
 Legg Mason QS Investors Multi Asset Euro Performance Fund
 (the “Receiving Sub-Funds”).

1 Background

The Merger is proposed in view of rationalizing existing fund ranges and creating scope for investment efficiencies and economies of scale.

2 Impact on the Shareholders

As from the date of this notice, Shareholders of the Merging Sub-Funds will be offered the possibility to redeem their shares free of charge (except divestment costs, if any) in accordance with the terms of the prospectus of the Fund, for a period of forty two days. Only existing Shareholders will be allowed to subscribe to the Merging Sub-Funds up until the date of the Mergers (if approved). At the end of this forty two day period and if the Mergers are approved at the relevant Meetings, all redemptions, subscriptions and conversions of shares in the Merging Sub-Funds will be suspended for five business days prior to the Effective Date of the Mergers.

In exchange for their shares held in the Merging Sub-Funds on the Effective Date, the Shareholders of the Merging Sub-Funds will receive New Shares of the corresponding class (as detailed above) of the relevant Receiving Sub-Fund. The number of New Shares to be received will be determined using the exchange ratio calculated on the basis of the net asset value of the shares in the relevant Merging Sub-Fund as at 4:00 p.m. in New York (Eastern Time) in the United States on the Effective Date and the initial offer price per share of the New Shares in the corresponding Receiving Sub-Fund on the Effective Date. The shares in the Merging Sub-Funds will then be cancelled. Upon implementation of Merger (s), the issue of New Shares in the Receiving Sub-Funds in exchange for Shares in the Merging Sub-Funds will not be subject to any charge.

Shareholders should note that the net asset value per share of the Merging Sub-Funds and the initial offer price per share of the corresponding Receiving Sub-Funds on the Effective Date will not necessarily be the same. Therefore, while the overall value of their holding will remain the same, Shareholders may receive a different number of New Shares in the relevant Receiving Sub-Fund than they had previously held in the corresponding Merging Sub-Fund.

As from the Effective Date, the New Shares of the Receiving Sub-Funds attributed to the Shareholders of the Merging Sub-Funds shall in all respects have the same rights as shares which may be issued thereafter by the relevant Receiving Sub-Funds, in particular as to their voting rights and as to their entitlement to benefits.

The custodian bank of the Fund will, on the Effective Date, transfer the assets and liabilities (if any) of the Merging Sub-Funds to the custodian bank of the Irish Receiving Fund, to be held for and on behalf of the Receiving Fund.

Details on the register of Shareholders and any documents of title of the Fund will be transferred to the Receiving Fund’s administrator on the Effective Date.

Shareholders should note that as part of the implementation of the Mergers, the administrator of the Fund will provide to the Receiving Fund’s administrator details of the Shareholders, including all documentation received from or in relation to each Shareholder. This includes, without limitation, anti-money laundering documentation. Notwithstanding this, Shareholders may be required to verify their identity in accordance with applicable anti-money laundering requirements for the purpose of being entered on the register of the Receiving Fund as holders of New Shares of the Receiving Fund. After the Effective Date Shareholders’ new custodian bank, paying agent and administrative agent will be BNY Mellon Investment Servicing (International) Limited.

3 Action to be taken

3.1 Redemptions

With effect from the date of the present merger notice (the “Merger Notice”), and should Shareholders not agree to the proposed Mergers, Shareholders are offered the possibility to redeem their shares in their Merging Sub-Fund free of charges (except divestment costs, if any) in accordance with the terms of the prospectus of the Fund, for a period of forty two days from the date of this notice.

The last date at which Shareholders may redeem their shares in the Merging Sub-Funds is 17th February 2015.

Redemption or subscription instructions received after such date will no longer be processed.

II. Liquidations

The Board hereby notifies Shareholders of the decision to liquidate the Fund’s Legg Mason Euroland Equity Fund and Legg Mason Euroland Cash Fund (for the purposes of this section (II) the “Sub-Funds”) in conformity with Article 28 of the Fund’s articles of incorporation.

The Sub-Funds have experienced a continuing decline in net assets since 2007 which has contributed to an increase in the total expense ratio of the Sub-Funds and there is no expectation of further subscriptions. As such the Board has

decided it's in the best interests of the Sub-Funds' remaining shareholders to liquidate the Sub-Funds. The effective date of liquidation of the Sub-Funds is 27th February 2015 (the "Liquidation Effective Date").

Until 3 p.m. Luxembourg time on 17th February 2015 (the "Final Dealing Deadline") Shareholders may redeem their holdings in the relevant Sub-Fund(s) by following the procedures described in the Prospectus. The Sub-Funds will be closed to further subscriptions as from the date of this notice. No redemption requests will be accepted after the Final Dealing Deadline.

Any Shareholders not having placed a redemption order by the Final Dealing Deadline will receive liquidation proceeds as described in the paragraph below.

On liquidation the Board will arrange for all outstanding liabilities of the Sub-Funds to be paid and has arranged for all monies required to cover the costs of the liquidation to be set aside. After realisation of the Sub-Funds' assets Shareholders will receive their liquidation proceeds in the form of a cash payment based on the proportion of their respective shareholdings in the relevant Sub-Fund(s), taking into account estimated expenses and costs relating to the liquidations as indicated below and which have been reflected in the net asset values per share of the Sub-Funds as from the date of this notice. The investment manager will start realising the Sub-Funds' holdings as from the date of this notice.

There are no unamortised preliminary expenses of the Sub-Funds.

Bearer Shareholders will receive their cash payments upon presentation of the bearer certificates.

Liquidation proceeds which are not claimed by or cannot be distributed to Shareholders will be deposited with Caisse de Consignation without undue delay.

If shareholders have any questions about the liquidation of the Sub-Funds they should contact their usual representative at their intermediary. Shareholders should though seek guidance on this notice from their professional advisors on any taxes in the country of their respective citizenship, domicile or residence that may apply.

General

In order to make an informed judgement of the impact of the proposal on their investment, Shareholders are invited to refer to the prospectus of the Fund and the full version of the letters sent to registered shareholders in relation to mergers and liquidation which can be obtained free of charge at the registered office of the Fund or which can be consulted on the following website: www.leggmasonglobal.com.

Référence de publication: 2015001807/755/115.

Lombard Odier (Europe) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 169.907.

L'an deux mille quatorze, le vingt-deux décembre.

Par devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A eu lieu une assemblée générale extraordinaire (la «Réunion») de l'actionnaire unique de Lombard Odier (Europe) S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 169.907 (la «Société»), constituée selon un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 25 juin 2012, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1931, le 3 août 2012. Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné, en date du 22 octobre 2014, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 3538, le 25 novembre 2014.

A comparu:

LO Holding S.A., une société anonyme de droit suisse, ayant son siège social au 11 rue de la Corraterie, 1204 Genève, Suisse, enregistrée auprès du Registre du Commerce de Genève sous le numéro CH-660.1.793.002-5 (l'«Actionnaire Unique»),

ici représentée par Mme Peggy Simon, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration après avoir été paraphée ne varietur par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes afin d'être déposée, en même temps que ledit acte auprès des autorités chargées de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte comme suit:

I. que l'Actionnaire Unique est aussi l'actionnaire unique de la Société Absorbée (telle que définie ci-après);

II. que les trois cent vingt mille huit cent trente (320.830) actions ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, représentant toutes les actions de la Société détenues par l'Actionnaire Unique, sont dûment représentées à la Réunion;

III. que l'ordre du jour de la Réunion est rédigé comme suit:

1. renonciation aux formalités et délais de convocation;
2. reconnaissance du rapport du conseil d'administration de la Société daté du 28 octobre 2014, conformément à l'article 265 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi»);
3. prise de connaissance du rapport établi par PricewaterhouseCoopers Luxembourg, ayant son siège social au 2, rue Gerhard Mercator, B.P. 1443, L-1014 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en qualité de réviseur d'entreprises agréé, conformément aux articles 266 (3) et 26-1 de la Loi (le «Rapport»);
4. reconnaissance de ce que toutes les formalités requises par l'article 267 de la Loi ont été dûment remplies;
5. approbation (i) du projet de fusion tel que publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 3247, le 5 novembre 2014 (le «Projet de Fusion») et (ii) de la fusion par absorption par la Société, en tant que société absorbante, de Lombard Odier & Cie (France), une société anonyme à directoire et conseil de surveillance de droit français au capital de dix millions cent quarante mille huit cents euros (EUR 10.140.800,-), ayant son siège social au 8, rue Royale, 75008 Paris, France, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 453 687 790 (la «Société Absorbée»), en tant que société absorbée (la «Fusion»);
6. reconnaissance (i) de la réalisation des conditions suspensives à la Fusion et (ii) de la date d'effet de la Fusion d'un point de vue comptable;
7. approbation de l'émission de soixante-dix-neuf mille cent soixante-dix (79.170) nouvelles actions ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune et allocation d'un montant de quatre millions cent trois mille deux cent soixante-et-onze euros (EUR 4.103.271,-) au compte de prime de fusion de la Société;
8. modification corrélative de l'article 5 des Statuts;
9. délégation de pouvoirs aux administrateurs de la Société afin de noter dans le registre des actionnaires de la Société Absorbée que celle-ci a été dissoute sans liquidation à la suite de la Fusion; et
10. divers.

IV. que les dispositions de la Loi concernant les fusions ont été respectées comme suit:

(i) Le 28 octobre 2014 et le 30 octobre 2014, le conseil d'administration de la Société et le directoire de la Société Absorbée, respectivement, ont décidé d'approuver le Projet de Fusion concernant la Fusion par absorption de la Société Absorbée par la Société, conformément à l'article 261 et suivants de la Loi et conformément et aux dispositions des articles L.236-25 et suivants du Code de Commerce français et celles non contraires des articles L.236-6 et suivants dudit Code, ainsi qu'aux dispositions des articles R.236-13 et suivants du Code de Commerce français et celles non contraires de l'article R.236-1 dudit Code. Le Projet de Fusion a été publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 3247, le 5 novembre 2014, conformément à l'article 262 de la Loi. Le conseil d'administration de la Société et le directoire de la Société Absorbée ont émis des rapports datés respectivement du 28 octobre 2014 et du 21 novembre 2014 qui ont été mis à la disposition de l'Actionnaire Unique et de ses salariés et, conformément à l'article 266 (5) de la Loi, l'Actionnaire Unique a renoncé à l'exigence d'un rapport d'un expert indépendant par une décision du 11 décembre 2014. Le rapport du conseil d'administration de la Société restera annexé aux présentes après avoir été signé ne varietur par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant afin d'être déposé, en même temps que ledit acte, auprès des autorités chargées de l'enregistrement.

(ii) Le Projet de Fusion, les comptes annuels, les rapports de gestion de la Société et de la Société Absorbée pour les trois (3) derniers exercices, les comptes intérimaires de la Société et de la Société Absorbée établis au 30 septembre 2014, ainsi que le rapport du conseil d'administration de la Société et le rapport du directoire de la Société Absorbée, respectivement, ont été mis à la disposition de l'Actionnaire Unique au moins un mois (1) avant la date de cette assemblée générale extraordinaire, conformément à l'article 267 de la Loi. Une attestation du conseil d'administration de la Société confirmant la mise à disposition de ces documents restera annexée aux présentes après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant afin d'être déposé, en même temps que ledit acte, auprès des autorités chargées de l'enregistrement.

V. que la Réunion a pris à l'unanimité les décisions suivantes:

Première décision

La totalité des actions étant représentée à cette Réunion, la Réunion renonce aux formalités et délais de convocation conformément à l'article 17 des Statuts. L'Actionnaire Unique représenté se considère comme dûment convoqué et déclare avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour, lequel lui a été communiqué à l'avance.

Deuxième décision

La Réunion reconnaît, et le cas échéant, approuve le rapport de conseil d'administration de la Société daté du 28 octobre 2014, conformément à l'article 265 de la Loi.

Troisième décision

La Réunion reconnaît que l'Actionnaire Unique a renoncé à l'exigence d'un rapport d'un expert indépendant, conformément à l'article 266 (5) de la Loi, lors d'une décision d'assemblée générale en date du 11 décembre 2014 et prend acte du Rapport établi par PricewaterhouseCoopers Luxembourg, conformément aux articles 266 (3) et 26-1 de la Loi.

Quatrième décision

La Réunion reconnaît que toutes les formalités requises par l'article 267 de la Loi ont été remplies.

Cinquième décision

La Réunion décide d'approuver (i) le Projet de Fusion et (ii) la Fusion.

Sixième décision

La Réunion reconnaît que la réalisation de la Fusion était conditionnée à:

(i) l'approbation de la Fusion par l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la Société Absorbée, laquelle approbation a été donnée le 22 décembre 2014;

(ii) la délivrance par le greffe du Tribunal de commerce de Paris, de l'attestation de conformité des actes et des formalités préalables à la Fusion réalisés par la Société Absorbée, conformément à l'article L. 236-29 du Code de Commerce français, laquelle attestation a été délivrée en date du 17 décembre 2014.

La Réunion reconnaît que les opérations de la Société Absorbée seront considérées comptablement comme accomplies par la Société à partir du 1^{er} octobre 2014 et que les données financières de la Société Absorbée seront comptabilisées dans les comptes annuels de la Société au 1^{er} octobre 2014.

Septième décision

La Réunion approuve l'émission de soixante-dix-neuf mille cent soixante-dix (79.170) nouvelles actions de la Société ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, et dotées des mêmes droits et obligations que les actions existantes, afin d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de trente-deux millions quatre-vingt-trois mille euros (EUR 32.083.000,-) à quarante millions d'euros (EUR 40.000.000,-).

Un montant de quatre millions cent trois mille deux cent soixante-et-onze euros (EUR 4.103.271,-) sera alloué au compte de prime de fusion de la Société.

Evaluation

Conformément aux articles 266(3) et 26-1 de la Loi, la preuve de la valeur de l'apport résultant de la Fusion a été donnée au notaire soussigné par le Rapport qui conclut comme suit:

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'apport en nature ne correspond pas au moins au nombre d'actions et à la valeur comptable des actions à émettre en contrepartie.»

Ledit Rapport restera annexé aux présentes après avoir été signé et validé par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant afin d'être déposé, en même temps que ledit acte, auprès des autorités chargées de l'enregistrement.

Huitième décision

La Réunion décide de procéder à la modification corrélative de l'article 5 des Statuts comme suit:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital social est fixé à quarante millions d'euros (EUR 40.000.000,-) représenté par quatre cent mille (400.000) actions nominatives, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, entièrement souscrites et libérées.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par une résolution des actionnaires statuant de la manière requise pour la modification des statuts.

La Société peut racheter ses propres actions dans les limites et selon les conditions prévues par la Loi.»

Neuvième décision

La Réunion donne pouvoir aux administrateurs de la Société afin de noter dans le registre des actionnaires de la Société Absorbée que celle-ci a été dissoute sans liquidation à la suite de la Fusion.

Déclaration

Conformément à l'article 271 (2) de la Loi, le notaire instrumentant déclare qu'il a vérifié et confirmé l'existence et la validité des mesures et formalités exigées par la Loi par rapport à la Société et au Projet de Fusion.

L'ordre du jour étant épuisé, la Réunion est ainsi clôturée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en français suivi d'une version anglaise.

A la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version française fera foi.

Suit la traduction en langue anglaise du texte qui précède

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-second of December.

Before Us Maître Henri BECK, notary public residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held

an extraordinary general meeting (the “Meeting”) of the sole shareholder of Lombard Odier (Europe) S.A., a public limited liability company (“société anonyme”) governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 169.907 (the “Corporation”), incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated June 25th, 2012, published in the “Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations” under number 1931, on August 3rd, 2012. The Corporation’s articles of association (the “Articles”) have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, dated October 22nd, 2014, published in the “Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations” under number 3538, on November 25th, 2014.

There appeared:

LO Holding S.A., a public limited liability company (“société anonyme”) governed by the laws of Switzerland, having its registered office at 11 rue de la Corratierie, 1204 Genève, Switzerland, registered with the Trade and Companies Register of Geneva under number CH-660.1.793.002-5 (the “Sole Shareholder”),

hereby represented by Ms. Peggy Simon, private employee, with professional address at 9 Rabatt, L-6475 Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established under private seal.

The said proxy, signed “ne varietur” by the proxyholder of the entity appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The entity appearing, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state:

- I. that the Sole Shareholder is also the sole shareholder of the Absorbed Corporation (as defined hereafter);
- II. that the three hundred and twenty thousand, eight hundred and thirty (320,830) shares having a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, representing all the shares of the Corporation held by the Sole Shareholder, are lawfully represented at the Meeting;
- III. that the agenda of the Meeting is the following:
 1. waiver of the convening formalities and notification requirements;
 2. acknowledgment of the report prepared by the Corporation’s board of directors dated October 28th, 2014, pursuant to article 265 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended from time to time (the “Law”);
 3. acknowledgement of the report prepared by PriceWaterhouseCoopers Luxembourg, having its registered office at 2, rue Gerhard Mercator, B.P. 1443, L-1014 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as independent auditor (“réviseur d’entreprises agréé”), pursuant to articles 266 (3) and 26-1 of the Law (the “Report”);
 4. acknowledgement that all the formalities required by article 267 of the Law have been fulfilled;
 5. approval of (i) the merger project as published in the “Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations” under number 3247, on November 5th, 2014 (the “Merger Project”) and (ii) the merger by absorption by the Corporation, as absorbing company, of Lombard Odier & Cie (France), a French public limited company with a management board (“directoire”) and a supervisory board (“conseil de surveillance”), with a share capital of ten million, one hundred and forty thousand, eight hundred Euro (EUR 10,140,800.-), having its registered office at 8, rue Royale, 75008 Paris, France, registered with the Paris Trade and Companies Register under number 453 687 790 (the “Absorbed Corporation”), as absorbed company (the “Merger”);
 6. acknowledgment of (i) the satisfaction of the conditions precedent of the Merger and (ii) the effective date of the Merger from an accounting perspective;
 7. approval of the issuance of seventy-nine thousand, one hundred and seventy (79,170) new shares having a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each and allocation of an amount of four million, one hundred and three thousand, two hundred and seventy-one Euro (EUR 4,103,271.-) to the merger premium account of the Corporation;
 8. subsequent amendment of article 5 of the Articles;
 9. delegation of powers to the directors of the Corporation in order to register in the shareholders’ register of the Absorbed Corporation that the latter has been dissolved without liquidation further to the Merger; and
 10. miscellaneous.

IV. that the provisions of the Law with respect to mergers have been observed as follows:

(i) On October 28th, 2014, and on October 30th, 2014, the board of directors of the Corporation and the management board (“directoire”) of the Absorbed Corporation have respectively decided to approve the Merger Project regarding the Merger by absorption of the Absorbed Corporation by the Corporation, pursuant to article 261 and following of the Law and pursuant to the provisions of articles L.236-25 and following of the French Code of Commerce and the provisions not contrary of articles L.236-6 and following of the same Code, as well as the provisions of articles R.236-13 and following of the French Code of Commerce and the provisions not contrary of article R.236-1 of the same

Code. The Merger Project has been published in the “Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations” under number 3247, on November 5th, 2014, pursuant to article 262 of the Law. The board of directors of the Corporation and the management board (“directoire”) of the Absorbed Corporation have issued reports respectively dated October 28th, 2014, and November 21st, 2014, that have been made available to the Sole Shareholder and its employees and, pursuant to article 266 (5) of the Law, the Sole Shareholder has waived the requirement for the establishment of a report by an independent expert by a decision made on December 11th, 2014. The report of the Corporation’s board of directors will remain annexed to the present deed after having been signed “ne varietur” by the proxyholder of the entity appearing and the undersigned notary in order to be filed with the registration authorities.

(ii) The Merger Project, the annual accounts and the annual reports of the Corporation and the Absorbed Corporation for the last three (3) financial years, the interim accounts of the Corporation and the Absorbed Corporation as of September 30th, 2014, as well as the report of the board of directors of the Corporation and the report of the management board (“directoire”) of the Absorbed Corporation have been made available to the Sole Shareholder at least one (1) month prior to the date of this extraordinary general meeting, pursuant to article 267 of the Law. A certificate of the Corporation’s board of directors confirming the provision of these documents will remain annexed to the present deed after having been signed “ne varietur” by the proxyholder of the entity appearing and the undersigned notary in order to be filed with the registration authorities.

V. that the Meeting has unanimously adopted the following resolutions:

First resolution

All the shares being represented at this Meeting, the Meeting hereby waives the convening formalities and notification requirements pursuant to article 17 of the Articles. The Sole Shareholder represented hereby considers that it has been lawfully convened and declares having a perfect knowledge of the agenda of the Meeting that it has received in advance.

Second resolution

The Meeting hereby acknowledges and, to the extent applicable, approve the report of the Corporation’s board of directors dated October 28th, 2014, pursuant to article 265 of the Law.

Third resolution

The Meeting hereby acknowledges that the Sole Shareholder has waived the requirement for the establishment of a report by an independent expert, pursuant to article 266 (5) of the Law, by a decision of the general meeting dated December 11th, 2014, and acknowledges the Report prepared by PricewaterhouseCoopers Luxembourg, pursuant to articles 266 (3) and 26-1 of the Law.

Fourth resolution

The Meeting hereby acknowledges that all the formalities required by article 267 of the Law have been fulfilled.

Fifth resolution

The Meeting hereby resolves to approve (i) the Merger Project and (ii) the Merger.

Sixth resolution

The Meeting hereby acknowledges that the completion of the Merger was subject to the following conditions precedent:

(i) the approval of the Merger by the extraordinary general meeting of the sole shareholder of the Absorbed Corporation, which approval has been granted on December 22nd, 2014;

(ii) the issuance by the registry of the commercial court of Paris (“greffe du Tribunal de commerce de Paris”), of the pre-merging certificate regarding the formalities realized by the Absorbed Corporation (“attestation de conformité des actes et des formalités préalables à la Fusion réalisés par la Société Absorbée”), pursuant to article L. 236-29 of the French Code of Commerce, which pre-merging certificate has been granted on December 17, 2014.

The Meeting hereby acknowledges that from an accounting perspective, the transactions of the Absorbed Corporation will be considered as accomplished by the Corporation as from October 1st, 2014, and that the financial records of the Absorbed Corporation will be booked in the annual accounts of the Corporation as from October 1st, 2014.

Seventh resolution

The Meeting hereby approves the issuance of seventy-nine thousand, one hundred and seventy (79,170) new shares of the Corporation having a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, and having the same rights and obligations as the existing shares, in order to increase the share capital of the Corporation from its present amount of thirty-two million, eighty-three thousand Euro (EUR 32,083,000.-) to forty million Euro (EUR 40,000,000.-).

The amount of four million, one hundred and three thousand, two hundred and seventy-one Euro (EUR 4,103,271.-) shall be allocated to the merger premium account of the Corporation.

Evaluation

Pursuant to articles 266(3) and 26-1 of the Law, the proof of the value of the contribution resulting from the Merger has been given to the undersigned notary by the Report which concludes as follows:

“Based on our review, nothing has come to our attention that causes us to believe that the global value of the contribution in kind does not correspond at least to the number and the nominal value of the shares to be issued in counterpart.”.

Said Report will remain annexed to the present deed after having been signed “ne varietur” by the proxyholder of the entity appearing and the undersigned notary in order to be filed with the registration authorities.

Eighth resolution

The Meeting hereby resolves to subsequently amend article 5 of the Articles as follows:

“ **Art. 5. Share capital.** The share capital is set at forty million Euro (EUR 40,000,000.-), represented by four hundred thousand (400,000) nominative shares, with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-), entirely subscribed and fully paid up.

The share capital can be increased or decreased by shareholders’ resolutions in the manner provided for the amendment to the articles of association.

The Company may redeem its own shares, pursuant to the conditions laid down in the Law.”.

Ninth resolution

The Meeting hereby grants power to the directors of the Corporation in order to register in the shareholders’ register of the Absorbed Corporation that the latter has been dissolved without liquidation further to the Merger.

Declaration

Pursuant to article 271 (2) of the Law, the undersigned notary declares having verified and confirmed the existence and the validity of the measures and formalities required by the Law with respect to the Corporation and the Merger Project.

There being no further item on the agenda, the Meeting is adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing entity, the present deed is worded in French followed by an English translation.

On request of the same appearing entity and in case of divergence between the English and the French text, the French version will prevail.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, le jour, mois et an qu’en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 23 décembre 2014. Relation: ECH/2014/2651. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 24 décembre 2014.

Référence de publication: 2014208171/283.

(140232323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

Alfaro Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.127.500,00.

Siège social: L-1643 Luxembourg, 8, rue de la Grève.

R.C.S. Luxembourg B 184.170.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-fifth of November.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

BLINDINGQUEEN INVESTMENTS LIMITED, a company incorporated under the laws of British Virgin Islands, with registered number 1628215, having its registered office in Trident Chambers, PO Box 146, Road Town, Tortola (British Virgin Islands),

hereby represented by Mr. Diyar YAKUBOV, attorney, residing professionally at 8, Rue de la Greve, L-1643 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal in Nicosia (Cyprus) on November 17th, 2014.

Said proxy after signature "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, through its mandatory, has requested the notary to state that:

- The appearing party is the actual Sole Shareholder of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") "Alfaro Real Estate S.à r.l., with registered office at 8, Rue de la Greve, L-1643 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 184.170, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on October 24th, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 879 of April 5th, 2014. The Articles of Incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on June 11th, 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2420 of September 9th, 2014.

- The company's capital is set at one million one hundred twenty-seven thousand five hundred euro (EUR 1,127,500) represented by forty-five thousand one hundred (45,100) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each, all entirely subscribed and fully paid in.

- The agenda is worded as follows:

1. Increase of the subscribed share capital of the Company by an amount of four million euro (EUR 4,000,000) in order to bring the Company's share capital from its present amount one million one hundred twenty-seven thousand and five hundred euro (EUR 1,127,500) to five million one hundred twenty-seven thousand and five hundred euro (EUR 5,127,500) by the issuance of one hundred sixty thousand (160,000) new shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each, having the same rights and privileges as the already existing shares.

2. Subscription of the one hundred sixty thousand (160,000) shares and payment in cash of the share capital increase specified in item 1 above by BLINDINGQUEEN INVESTMENTS LIMITED.

3. Subsequent amendment to article 6 of the Articles in order to reflect the increase of the share capital adopted under item 1 above, setting the company's capital at five million one hundred twenty-seven thousand and five hundred euro (EUR 5,127,500), represented by two hundred five thousand one hundred (205,100) shares of a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each.

4. Amendment to the shareholders' register of the Company.

5. Miscellaneous.

The Sole Shareholder has then taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of four million euro (EUR 4,000,000),

in order to bring the Company's share capital from its present amount of one million one hundred twenty-seven thousand and five hundred euro (EUR 1,127,500) to five million one hundred twenty-seven thousand and five hundred euro (EUR 5,127,500),

by the issuance of one hundred sixty thousand (160,000) new shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each, having the same rights and privileges as the already existing shares,

all subscribed and fully paid up in cash by the sole shareholder, here represented as stated above,

so that the total amount of four million euro (EUR 4,000,000) is at the disposal of the Company; evidence of which has been given to the undersigned notary by a bank certificate.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the Articles, which will henceforth have the following wording:

" **Art. 6.** The company's capital is set at five million one hundred twenty-seven thousand and five hundred euro (EUR 5,127,500), represented by two hundred five thousand one hundred (205,100) shares of a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, all entirely subscribed and fully paid up."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the shareholders' register of the Company in order to reflect the above changes and hereby grant power and authority to any manager of the Company to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the shareholders' register of the Company.

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately three thousand six hundred euro (EUR 3,600).

Declaration

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, such person signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinq novembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

BLINDINGQUEEN INVESTMENTS LIMITED, une société constituée sous le droit des Iles Vierges Britanniques, numéro de registre 1628215, ayant son siège social au Trident Chambers, PO Box 146, Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques),

ici représentée par Monsieur Diyar YAKUBOV, mandataire, demeurant professionnellement au 8, Rue de la Greve, L-1643 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Nicosie (Chypre) le 17 novembre 2014.

Laquelle procuration, après signature «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Le comparant est l'actuel Associé Unique de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de "Alfaro Real Estate S.à r.l.", ayant son siège social au 8, Rue de la Greve, L-1643 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 184.170, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 24 octobre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 879 du 5 avril 2014. Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 11 juin 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2420 du 9 septembre 2014.

- Le capital social de la Société est fixé à un million cent vingt-sept mille cinq cents euros (1.127.500.- EUR) représenté par quarante-cinq mille cent (45.100) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.- EUR) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

- L'ordre du jour est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social souscrit de la Société d'un montant de quatre millions d'euros (4.000.000.- EUR) afin de porter le capital social de son montant actuel de million cent vingt-sept mille cinq cents euros (1.127.500.- EUR) à cinq millions cent vingt-sept mille cinq cents euros (5.127.500.- EUR) par l'émission de cent soixante mille (160.000) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

2. Souscription des cent soixante mille (160.000) parts sociales et paiement en espèces de l'augmentation de capital social mentionnée au point 1 ci-dessus par BLINDINGQUEEN INVESTMENTS LIMITED.

3. Modification subséquente de l'article 6 des statuts afin de refléter l'augmentation du capital social adoptée au point 1. ci-dessus, fixant le montant du capital social de la société à cinq millions cent vingt-sept mille cinq cents euros (5.127.500.- EUR), représenté par deux cent cinq mille et cent (205.100) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.- EUR) chacune.

4. Modification du registre des associés de la Société.

5. Divers.

L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social souscrit de la Société d'un montant de quatre millions d'euros (4.000.000.- EUR),

afin de porter le capital social de son montant actuel de un million cent vingt-sept mille cinq cents euros (1.127.500.- EUR) à cinq millions cent vingt-sept mille cinq cents euros (5.127.500.- EUR),

par l'émission de cent soixante mille (160.000) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes,

toutes souscrites et entièrement libérées en espèces par l'Associé Unique, ici représentée comme indiqué ci-dessus,

de sorte que le montant global de quatre millions d'euros (4.000.000.-EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, dont la preuve a été donné au notaire instrumentaire sous forme d'un certificat de blocage.

Deuxième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à cinq millions cent vingt-sept mille cinq cents euros (5.127.500.- EUR), représenté par deux cent cinq mille et cent (205.100) parts sociales de vingt-cinq euros (25.- EUR) chacune, toutes entièrement souscrites et intégralement libérées.»

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus, et accorde par les présentes pouvoir et autorité à tout gérant de la Société afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Le montant total des frais, dépenses, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incombent à la Société en rapport avec la présente augmentation de capital est d'environ trois mille six cents euros (3.600.- EUR).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu à la personne comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte original.

Signé: D. Yakubov et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 novembre 2014. Relation: LAC/2014/56568. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 12 décembre 2014.

Référence de publication: 2014198017/148.

(140221991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2014.

DMC S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 107.314.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze, le premier jour du mois de décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société anonyme constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg. "SGG S.A.", établie et ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 65906,

ici représentée par Monsieur François LANNERS, employé, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, en vertu de d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1) Que la société à responsabilité limitée. "DMC S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 107314, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire alors de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 29 mars 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 834 du 1^{er} septembre 2005,

et que les statuts (la "Statuts") n'ont plus été modifiés depuis lors;

2) Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.- EUR) chacune;

- 3) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est devenue successivement propriétaire de toutes les parts sociales de la Société ("Associé Unique");
- 4) Que l'Associé Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;
- 5) Que l'Associé Unique prononce explicitement la dissolution de la Société et sa mise en liquidation, avec effet en date de ce jour;
- 6) Que l'Associé Unique se désigne comme liquidateur de la Société, et agissent en cette qualité, il aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;
- 7) Que l'Associé Unique, dans sa qualité de liquidateur, requiert le notaire d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé ou provisionné et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment couvert; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, et donc non payés, il assume l'obligation irrévocable de payer ce passif éventuel et qu'en conséquence de ce qui précède tout le passif de la Société est réglé;
- 8) Que l'Associé Unique déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué au point 7);
- 9) Que l'Associé Unique déclare formellement renoncer à la nomination d'un commissaire à la liquidation;
- 10) Que l'Associé Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission de parts sociales ou de tous autres valeurs seront annulés;
- 11) Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants pour l'exécution de leur mandat;
- 12) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à neuf cents euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. LANNERS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 04 décembre 2014. LAC/2014/57802. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 11 décembre 2014.

Référence de publication: 2014197430/58.

(140220549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2014.

Anémones Property S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 127.175.

In the year two thousand and fourteen, on the eighth day of December.

before us Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of Anémones Property SA, a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the notary Paul Decker, dated 3 April 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 127.175. The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of the notary Paul Decker, dated 28 November 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under the number 92, dated 14 January 2008. (the "Company")

The meeting was declared open at 12:45 pm, by Julien Granger, private employee, with professional address at 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Nadia CORVISIER, private employee, with professional address at 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Axel Butaije, private employee, with professional address at 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

(i) That the agenda of the meeting was the following:

Agenda

1. To change the financial year of the Company from;
2. Subject to the above change, (i) to end the current financial year of the Company on 31 December, 2014, (ii) to resolve that a new financial year began exceptionally on 1st December 2014 and end on 31 December 2014;
3. To amend subsequently the article 18, first paragraph, of the articles of association of the Company in order to change the fiscal year;
4. To amend the date of the annual general meeting of shareholders and to amend subsequently the article 15, first paragraph, of the articles of incorporation of the Company.
5. Miscellaneous.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of the shares held by the shareholders are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxies of the represented shareholders, signed by the proxyholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the whole corporate capital was represented at the meeting and all the shareholders present or represented declared that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, and waived their right to be formally convened.

(v) That the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.

That the general meeting of shareholders, each time unanimously, took the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolved to change the financial year of the Company so that it shall forthwith begin on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

Second resolution

The general meeting of shareholders resolved that a new financial year will began exceptionally on 1st December 2014 and end on 31 December 2014.

Third resolution

The general meeting of shareholders resolved to amend article 18, first paragraph, of the articles of association of the Company in order to change the fiscal year, which shall from now be read as follows:

Art. 18. (first paragraph). The business year begins on January 1st of each year and ends on December 31st."

Fourth resolution

The general meeting of shareholders resolved to amend the date of the annual general meeting of shareholders so that it shall forthwith be held on the last Friday of the month of May at 4.00 p.m.

The general meeting of shareholders resolved to amend the first paragraph of article 15 of the articles of incorporation of the Company, which shall from now on read as follows:

Art. 15. (first paragraph). "The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specifies on the convening notice on the last Friday of the month of May at 4.00 pm."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand two hundred euro (EUR 1.200).

There being no other business on the agenda, the meeting was adjourned at 1:00 p.m. The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le huitième jour du mois de décembre.

Par-devant nous Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg),

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société Anémones Property SA, une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de cent mille euros (EUR 100.000,-), dont le siège social est au 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire Maître Paul Decker, alors notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 3 avril 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127 175 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Paul Decker, alors notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 28 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 92 du 14 janvier 2008.

L'assemblée a été déclarée ouverte à 12h45 heures sous la présidence de Julien Granger, employé privé, domicilié professionnellement au 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, qui a désigné comme secrétaire Nadia CORVISIER, employée privée, domiciliée professionnellement au 18, rue Robert Stümper.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Axel Butaije, employé privé, domicilié professionnellement au 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour

1. Modifier l'année sociale de la Société;

2. Sous réserve de la modification ci-dessus, (i) clôturer l'année sociale en cours au 31 décembre 2014, (ii) décider qu'une nouvelle année sociale a commencé le 1^{er} décembre 2014 et se terminera le 31 décembre 2014; et

3. Modifier en conséquence l'article 18, premier paragraphe, des statuts de la Société pour changer l'année sociale;

4. Modification de la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires et modification de l'article 15, premier paragraphe, des statuts de la Société.

5. Divers.

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions représentées, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les mandataires et le conseil de l'assemblée resteront pareillement annexées aux présentes pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

(iv) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations ainsi que des publications d'usage.

(v) Que la présente assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Après avoir dûment considéré chaque point de l'agenda, l'assemblée générale des actionnaires a adopté, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de modifier l'année sociale de la Société afin qu'elle débute le premier jour de janvier et se termine le dernier jour de décembre de chaque année.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé qu'une nouvelle année sociale commencera exceptionnellement le 1^{er} décembre 2014 et se terminera le 31 décembre 2014.

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de modifier en conséquence l'article 18, premier alinéa, des statuts de la Société, qui sera dorénavant rédigé comme suit:

Art. 18. (premier alinéa). «L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et finit le 31 décembre.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de modifier la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires afin qu'elle se tienne le dernier vendredi du mois de mai à 16.00 heures.

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de modifier le premier alinéa de l'article 15 des statuts de la Société, qui sera dorénavant rédigé comme suit:

Art. 15. (premier alinéa). «L'assemblée générale se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le dernier vendredi du mois de mai à 16.00 heures».

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille deux cents Euros (EUR 1.200,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 13.00 heures.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux membres du bureau, connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J: GRANGER, N. CORVISIER, A. BUTAIJE, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 10 décembre 2014. Relation: DIE/2014/15978. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 12 décembre 2014.

Référence de publication: 2014198028/147.

(140222173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2014.

A.L.F. Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7535 Mersch, 14, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 85.269.

L'an deux mille quatorze, le cinquième jour du mois de décembre.

Par devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. ACTA PRIV I S.A., une société anonyme, ayant son siège social à L-7535 Mersch, 14, rue de la Gare, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 59.923, ici représentée par deux administrateurs Monsieur Nico AREND, 23 janvier 1950 à Clervaux, demeurant professionnellement à L-7535 Mersch, 14, rue de la Gare et Madame Sylvie WINKIN-HANSEN, née le 08 février 1973 à Wiltz, demeurant professionnellement à L-7535 Mersch, 14, rue de la Gare et, laquelle est ici représentée par Monsieur Nico AREND, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

2. IMMOBILIERE Carlo FISCHBACH S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1420 Luxembourg, 298, Avenue Gaston Diderich, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 31.790, ici représentée par son gérant unique Monsieur Carlo FISCHBACH, commerçant, demeurant à L-2510 Strassen, 20, rue des Tilleuls;

3. AGENCE IMMOBILIERE Jean-Paul LEHNEN S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-9048 Ettelbruck, 28, rue Dr. Herr, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 105.753, ici représentée par son gérant unique Monsieur Jean-Paul LEHNEN, gérant, demeurant à L-9068 Ettelbruck, 51, Rue Philippe Manternach, ici représentée par Monsieur Nico AREND, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante représentée, les comparants présents et le notaire instrumentant, annexée au présent acte avec lequel elles seront soumises à la formalité de l'enregistrement

Lesquels comparants, présents ou représentés comme mentionné ci-avant, ont exposé au notaire instrumentant et l'ont requis d'acter ce qui suit:

I.- Les comparants sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée «A.L.F. PROPERTY S.à r.l.» avec siège social à L-7535 Mersch, 14, Rue de la Gare, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 85.269, constituée suivant acte reçu par Maître Marc Cravatte, alors notaire de résidence à Ettelbruck, en date

du 19 décembre 2001, publiée au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations sou le numéro 604 du 18 avril 2002, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Léonie Grethen, alors notaire de résidence à Rambrouch, en date du 18 décembre 2007, publiée au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations sou le numéro 185 du 23 janvier 2008 (ci-après «la Société»).

II.- Le capital social de la Société est de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) divisé en cent vingt-quatre (124) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, toutes les parts sociales étant entièrement souscrites et libérées par les associés pré-qualifiés.

III.- Les associés, prénommés, présents ou représentés comme mentionné ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués et ont reconnu être pleinement informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Constatation de la présence de trois associés dans la Société;
2. Cession de trois (3) parts sociales de la Société d'IMMOBILIERE Carlo FISCHBACH S.à r.l. à Monsieur Laurent FISCHBACH;
3. Acceptation de la prédite cession et renonciation du droit de préemption;
4. Répartition actuelle des parts sociales de la Société;
5. Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale constate que la Société a trois associés en les personnes de:

- la société ACTA PRIV I S.A., pré-qualifiée (anciennement ACTA PRIV S.A., la société ACTA PRIV I S.A. est devenue associée en raison d'une scission partielle datée du 12 juin 2013) et
- la société IMMOBILIERE Carlo FISCHBACH S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1420 Luxembourg, 298, Avenue Gaston Diderich, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 31.790, et
- la société AGENCE IMMOBILIERE Jean-Paul LEHNEN S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-9048 Ettelbruck, 28, rue Dr. Herr, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 105.753.

Deuxième résolution

L'assemblée générale déclare consentir à la cession de parts sociales suivante:

L'associé, IMMOBILIERE Carlo FISCHBACH S.à r.l., pré-qualifiée, déclare par les présentes céder et transporter, avec effet immédiat, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, trois (3) parts de ses trente-et-un (31) parts sociales de la Société à responsabilité limitée «A.L.F. PROPERTY S.à r.l.» à Monsieur Laurent FISCHBACH, commerçant, né à Luxembourg le 29.03.1985, demeurant à L-2410 Luxembourg, 182a, rue de Reckenthal, lequel ici présent et ce acceptant, au prix total de la cession de vingt-cinq mille sept cent cinquante-huit virgule quatre-vingt-sept euro (EUR 25.758,87,-), fixé à huit mille cinq cent quatre-vingt-six virgule vingt-neuf euro (EUR 8.586,29,-) par part sociale, convenu entre parties qui est payable à première demande du cédant.

Le cessionnaire de la prédite cession de parts, Monsieur Laurent FISCHBACH, prénommé, déclare parfaitement connaître les statuts de même que la situation comptable, économique, financière et juridique de la Société. Le cessionnaire se trouve subrogée dans tous les droits et obligations attachés aux parts lui cédées à partir de ce jour.

Le cessionnaire Monsieur Laurent FISCHBACH, prénommé, reconnaît avoir une parfaite connaissance de la situation active et passive de la Société, de sorte que la susdite cession de parts sociales intervient sans garantie d'actif et de passif et que le prix de la cession ne sera pas sujet à révision pour quelque raison que ce soit, le tout sans préjudice des droits des tiers à l'égard de la Société ainsi qu'à l'égard des associés.

Pour des raisons d'opposabilité à la Société et aux tiers, Monsieur Carlo FISCHBACH, prénommé, et Monsieur Jean-Paul LEHNEN, en leur qualité de gérants de la société «A.L.F. PROPERTY S.à r.l.» déclare accepter la prédite cession de parts sociales au nom et pour compte de la Société, conformément à l'article 1690 du code civil et à l'article 190 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Troisième résolution

La société ACTA PRIV I S.A., prénommée, la société IMMOBILIERE Carlo FISCHBACH S.à r.l., prénommée, et la société AGENCE IMMOBILIERE Jean-Paul LEHNEN S.à r.l., prénommée, en leur qualité d'associés acceptent la prédite cession de parts sociales et déclarent expressément renoncer à leur droit de préemption figurant à l'article 7 des statuts de la Société.

Quatrième résolution

En raison de la prédite cession de parts sociales, les parts sociales de la société à responsabilité limitée «A.L.F. PRO-PERTY S.à r.l.» appartiennent dorénavant aux associés comme suit:

- ACTA PRIV I S.A., pré-qualifiée, Trente-et-un parts sociales	31
- IMMOBILIERE Carlo FISCHBACH S.à r.l., pré-qualifiée, Vingt-huit parts sociales	28
- AGENCE IMMOBILIERE Jean-Paul LEHNEN S.à r.l., pré-qualifiée, Soixante-deux parts sociales	62
- Monsieur Laurent FISCHBACH, pré-qualifié, Trois parts sociales	3
Total des parts: cent vingt-quatre parts sociales	124

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués approximativement à mille cent euros (EUR 1.100,-).

DONT ACTE, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: N. AREND, C. FISCHBACH, L. FISCHBACH, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 09 décembre 2014. Relation: DIE/2014/15890. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 12 décembre 2014.

Référence de publication: 2014198010/105.

(140221618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2014.

E.H.D.C. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 48a, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 192.673.

—
STATUTEN

Im Jahre zwei tausend vierzehn.

Den achten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

SIND ERSCHIENEN:

1.- Die Kommanditgesellschaft deutschen Rechts Georg Thieme Verlag K.G. mit Sitz in D-70469 Stuttgart, Rüdigers-
trasse 14, eingetragen beim Handelsregister A des Amtsgerichts Stuttgart unter der Nummer HRA 3499.

2.- Herr Jörg GOHL, Kaufmann, wohnhaft in D-34596 Bad Zwesten, Zum Hopfengarten, 18.

3.- Herr Norbert Andreas GOHL, Kaufmann, wohnhaft in D-34281 Gudensberg, Feuersteinweg, 8.

4.- Herr Simon BERGER, Krankenpfleger und Master of Science in Nursing, wohnhaft in D-85276 Pfaffenhofen, Am
Weiherfeld, 8a.

5.- Frau Dr. Pia WIETECK geborene SCHULER, Dipl. Pflégewirtin, wohnhaft in D-85107 Baar-Ebenhausen, Falter-
trasse, 17.

6.- Herr Oliver SCHULER, Dipl. Ingenieur, wohnhaft in D-85107 Baar-Ebenhausen, Falterstrasse, 17.

Welche Komparenten hier vertreten sind durch Herrn Dirk SINNIG, Rechtsanwalt, beruflich ansässig in D-54292
Trier, Loebstrasse, 18, aufgrund von sechs Vollmachten unter Privatschrift vom 5 November 2014, 10. November 2014
respektive 19. November 2014,

welche Vollmachten, nach gehöriger "ne varietur" Paraphierung durch den Bevollmächtigten der Komparenten und
dem amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde als Anlagen beigegeben bleiben um mit derselben einregistriert zu
werden.

Welche Komparenten, vertreten wie vorerwähnt, den instrumentierenden Notar ersuchten, folgenden Gesellschafts-
vertrag zu beurkunden, den sie miteinander abgeschlossen haben:

Titel I. Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Zwischen den vorgenannten Parteien, sowie allen welche in Zukunft Inhaber der hiernach geschaffenen Anteile
werden, besteht eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die zu-
treffenden gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.

Art. 2. Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung "E.H.D.C. S.à r.l.".

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg-Stadt.

Er kann durch eine Entscheidung der Gesellschafter in eine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 4. Gegenstand der Gesellschaft ist die Forschung im Gesundheitswesen insbesondere mit dem Ziel, Entwicklungen zur Verbesserung der Qualität und der Versorgungsprozesse zu fördern.

Die Gesellschaft kann im Weiteren alle Geschäfte und Verträge abschließen, die geeignet sind, den Zweck der Gesellschaft zu fördern oder indirekt mit diesem im Zusammenhang stehen. Sie kann zu diesem Zweck auch andere Gesellschaften gründen, erwerben, sich an diesen beteiligen sowie Zweigniederlassungen im In- und Ausland errichten.

Die Gesellschaft ist desweiteren ermächtigt alle Arten von industriellen, kommerziellen, finanziellen oder Immobilien-Transaktionen zu tätigen, welche mit dem Gesellschaftszweck verbunden werden können und der Entwicklung der Gesellschaft förderlich sind.

Art. 5. Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Titel II. Gesellschaftskapital, Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt ZWÖLF TAUSEND SIEBEN HUNDERT FÜNFZIG EURO (€ 12.750.-), aufgeteilt in EIN HUNDERT ZWEI (102) Anteile, mit einem Nominalwert von je EIN HUNDERT FÜNFUNDZWANZIG EURO (€ 125.-), welche wie folgt übernommen werden:

1.- Die Kommanditgesellschaft deutschen Rechts Georg Thieme Verlag K.G. mit Sitz in D-70469 Stuttgart, Rüdigerstrasse 14, eingetragen beim Handelsregister A des Amtsgerichts Stuttgart unter der Nummer HRA 3499, siebzehn Anteile	17
2.- Herr Jörg GOHL, Kaufmann, wohnhaft in D-34596 Bad Zwesten, Zum Hopfengarten, 18, siebzehn Anteile	17
3.- Herr Norbert Andreas GOHL, Kaufmann, wohnhaft in D-34281 Gudensberg, Feuersteinweg, 8, siebzehn Anteile	17
4.- Herr Simon BERGER, Krankenpfleger und Master of Science in Nursing, wohnhaft in D-85276 Pfaffenhofen, Am Weiherfeld, 8a, siebzehn Anteile	17
5.- Frau Dr. Pia WIETECK geborene SCHULER, Dipl. Pflegewirtin, wohnhaft in D-85107 Baar-Ebenhausen, Falterstrasse, 17, siebzehn Anteile	17
6.- Herr Oliver SCHULER, Dipl. Ingenieur, wohnhaft in D-85107 Baar-Ebenhausen, Falterstrasse, 17, siebzehn Anteile	17
Total: ein hundert zwei Anteile	102

Art. 7. Die Anteile sind zwischen den Gesellschaftern frei übertragbar.

Zur Abtretung von Geschäftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf es der Genehmigung der Generalversammlung, in welcher wenigstens drei Viertel (3/4) des Gesellschaftskapitals vertreten sein müssen.

Die Übertragung der Geschäftsanteile an Nichtgesellschafter infolge Sterbefalls bedarf der Zustimmung von Gesellschaftern, welche drei Viertel (3/4) der den Überlebenden zustehenden Rechte vertreten.

Die laut Absatz 3 vorgesehene Zustimmung ist nicht erforderlich, wenn die Anteile, sei es an Reservaterben, sei es an den überlebenden Ehegatten oder, soweit dies durch die Statuten vorgesehen ist, an die andern gesetzlichen Erben übertragen werden.

Die Erben sowie die durch Verfügung von Todeswegen eingesetzten Vermächtnisnehmer, welche obige Zustimmung nicht erhalten, sowie auch keinen Abnehmer gefunden haben, welcher die vorgeschriebenen Bedingungen erfüllt, können die vorzeitige Auflösung der Gesellschaft veranlassen und zwar drei Monate nach einer Inverzugsetzung, die den Geschäftsführern durch den Gerichtsvollzieher zugestellt und den Gesellschaftern durch Einschreibebrief durch die Post zur Kenntnis gebracht wird.

Innerhalb der besagten Frist von drei Monaten können die Geschäftsanteile des Verstorbenen jedoch erworben werden, entweder durch die Gesellschafter, unter Vorbehalt der Bestimmungen des letzten Satzes von Artikel 199, oder durch einen von ihnen genehmigten Dritten, oder auch durch die Gesellschaft selbst, wenn sie die Bedingungen erfüllt, welche von einer Gesellschaft zum Erwerb ihrer durch sie verausgabten Wertpapiere verlangt werden.

Der Rückkaufpreis der Geschäftsanteile wird auf Grund der Durchschnittsbilanz der drei letzten Jahre, und wenn die Gesellschaft noch keine drei Geschäftsjahre aufzuweisen hat, auf Grund der Bilanz des letzten oder derjenigen der zwei letzten Jahre berechnet.

Wenn kein Gewinn verteilt worden ist, oder wenn keine Einigung über die Anwendung der im vorhergehenden Absatz angegebenen Rückkaufgrundlagen zustande kommt, wird der Preis im Uneinigkeitsfalle gerichtlich festgesetzt.

Die den Geschäftsanteilen des Erblassers zustehenden Rechte können nicht ausgeübt werden, bis deren Übertragung der Gesellschaft gegenüber rechtswirksam ist.

Die Abtretungen von Geschäftsanteilen müssen durch notariellen oder Privatvertrag beurkundet werden.

Die Übertragungen sind der Gesellschaft und Dritten gegenüber erst rechtswirksam, nachdem sie, gemäß Art. 1690 des bürgerlichen Gesetzbuches, der Gesellschaft zugestellt oder von ihr in einer notariellen Urkunde angenommen worden sind.

Titel III. Verwaltung und Vertretung

Art. 8. Solange die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt, steht es dem Geschäftsführer frei, die Gesellschafter in Generalversammlungen zu vereinigen. Falls keine Versammlung abgehalten wird, erhält jeder Gesellschafter den genau festgelegten Text der zu treffenden Beschlüsse und gibt seine Stimme schriftlich ab.

Eine Entscheidung wird nur dann gültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen wird. Ist diese Zahl in einer ersten Versammlung oder schriftlichen Befragung nicht erreicht worden, so werden die Gesellschafter ein zweites Mal durch Einschreibebrief zusammengerufen oder befragt und die Entscheidungen werden nach der Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen, welches auch der Teil des vertretenen Kapitals sein mag.

Die Satzungen können nur mit einer Dreiviertelmehrheit der stimmberechtigten Anteile abgeändert werden.

Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt welches auch immer die Anzahl seiner Anteile ist und jeder Anteil gibt Anrecht auf eine Stimme. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmässig bei der Gesellschafterversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 9. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch den alleinigen Gesellschafter beziehungsweise durch die Gesellschafterversammlung, welche die Befugnisse und die Dauer der Mandate des oder der Geschäftsführer festlegt.

Als einfache Mandatare gehen der oder die Geschäftsführer durch ihre Funktion(en) keine persönlichen Verpflichtungen bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft ein. Sie sind jedoch für die ordnungsgemässe Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 10. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 11. Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt.

Der Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Kosten sowie des Beitrages zur gesetzlichen Reserve der Generalversammlung der Gesellschafter zur Verfügung gestellt.

Art. 12. Durch den Tod eines Gesellschafters erlischt die Gesellschaft nicht, sondern wird mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

Titel V. Auflösung und Liquidation

Art. 13. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen durchgeführt.

Die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 14. Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen.

Einzahlung des Gesellschaftskapitals

Alle Anteile wurden voll in bar eingezahlt, so dass der Betrag von ZWÖLF TAUSEND SIEBEN HUNDERT FÜNFZIG EURO (€ 12.750.-) der Gesellschaft von heute an zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt jedoch am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2015.

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft zum Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von ungefähr ein tausend Euro (€ 1.000.-).

Erklärung

Die Komparenten, vertreten wie vorerwähnt, erklären seitens des unterfertigten Notars Kenntnis erhalten zu haben, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der nötigen Ermächtigungen ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

Generalversammlung

Alsdann sind die Gesellschafter, vertreten wie vorerwähnt, welche das gesamte Gesellschaftskapital vertreten, in einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten, und haben einstimmig und laut entsprechender Tagesordnung nachfolgende Beschlüsse gefasst:

a) Zum Geschäftsführer der Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer ernannt:

- Herr Jörg GOHL, Unternehmer, geboren in Kassel (Deutschland), am 19. März 1957, wohnhaft in D-34596 Bad Zwesten, Zum Hopfengarten, 18.

b) Die Gesellschaft wird in allen Fällen durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers rechtsgültig vertreten und verpflichtet.

c) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-1420 Luxembourg, 48a, avenue Gaston Diderich.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, handelnd wie eingangs erwähnt, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: D. SINNIG, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 09 décembre 2014. Relation: ECH/2014/2431. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Hinterlegung beim Handels- und Gesellschaftsregister.

Echternach, den 12. Dezember 2014.

Référence de publication: 2014198202/159.

(140221778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2014.

FTN Ecological Solutions Limited S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 68, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 163.256.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze, le vingt-six novembre,

Par-devant le soussigné Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Madame Yan YANG, née le 11 décembre 1979 à Choncoing (Chine) demeurant à L-5370 Schuttrange, 26, rue du Village, l'Actionnaire Unique de la Société, représentée par Flora Gibert, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 14 novembre 2014.

Après avoir été signée ne varietur par le mandataire de l'Actionnaire Unique et le notaire instrumentant, ladite procuration restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1. Que FTN Ecological Solutions Limited S.A. (la «Société») est une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 68, avenue de la Liberté, constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 août 2011, publié au Mémorial C numéro 2613 du 27 octobre 2011 et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés, inscrite au registre de commerce et des sociétés près le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg sous le numéro B 163.256.

2. Que le capital social est fixé à trente-un mille euro (€ 31.000), représenté par trois mille deux cents (3.100) actions d'une valeur nominale de 10 euro (€ 10) chacune;

3. Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est propriétaire de toutes les actions de la Société;

4. Que l'Actionnaire Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

5. Que l'Actionnaire Unique prononce explicitement la dissolution de la Société et sa mise en liquidation, avec effet en date de ce jour;

6. Que l'Actionnaire Unique se désigne comme liquidateur de la Société, et agissent en cette qualité, il aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;

7. Que l'Actionnaire Unique, dans sa qualité de liquidateur, requiert le notaire d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé ou provisionné et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment couvert; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, et donc non payés, il assume

l'obligation irrévocable de payer ce passif éventuel et qu'en conséquence de ce qui précède tout le passif de la Société est réglé;

8. Que l'Actionnaire Unique déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué au point 7);

9. Que l'Actionnaire Unique déclare formellement renoncer à la nomination d'un commissaire à la liquidation;

10. Que l'Actionnaire Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société seront annulés;

11. Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs pour l'exécution de ses mandats;

12. Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg auprès de l'ancien comptable de la Société, la société Smart Advisory S.A., une société anonyme, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 68, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, (R.C.S. Luxembourg, section B number 106.888).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'Assemblée est dès lors terminée.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, il a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 novembre 2014. Relation: LAC/2014/56414. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Référence de publication: 2014197508/57.

(140221387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2014.

BNP Paribas General Partner Asia LBO II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 25.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 193.128.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the eleventh day of December,

Before Us Me Jean-Paul Meyers, notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned,

was taken

the written resolutions of the sole shareholder of BNP Paribas General Partner Asia LBO II Limited, a company duly organized and existing under and by virtue of the Laws of Jersey, having its registered office at Anley Street, St Helier, Jersey JE2 3QE, Channels Islands and registered with the Companies House of Jersey under number 105636 (the Company).

THERE APPEARED:

BNP Paribas Jersey Trust Corporation Limited, a limited liability company, having its registered office at Anley Street, St Helier, Jersey JE2 3QE, Channels Islands, registered with the Companies House of Jersey under number 17296,

hereby represented by Gwendoline Licata, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The aforesaid proxy, being initialled ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, as represented above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. that the appearing party is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of the Company;

II. that the twenty five thousand (25,000) shares of the Company with a par value of one Pound Sterling (GBP 1) each, representing the entirety of the issued share capital of the Company, are duly represented at this meeting which is consequently validly constituted and may deliberate upon the items on the agenda;

III. that pursuant (i) resolutions of the directors of the Company validly adopted on 24 October 2014 and (ii) resolutions of the Sole Shareholder of the Company validly adopted on 11 December 2014, copies of which shall remain annexed to the present deed, it has been resolved to transfer by way of continuation to the Grand Duchy of Luxembourg the registered office, principal establishment, central administration and place of effective management of the Company from Jersey to the Grand Duchy of Luxembourg without the company being dissolved but to the contrary with full corporate

and legal continuance and to adopt the corporate form of a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) and the nationality of Luxembourg upon migration to Luxembourg. All formalities required under the laws of Jersey to give effect to that resolution have been duly performed, as evidenced by the authorisation to continue the Company in the jurisdiction of Luxembourg granted, in accordance with applicable Jersey law, by the Jersey Financial Services Commission, Company Registry, on 14 November 2014, a copy of which shall remain annexed to the present deed;

IV. that the agenda is as follow:

1 Waiver of the convening notice.

2 Change of nationality of the Company from a Jersey company to a Luxembourg company and transfer of its main place of business which is and will remain its statutory seat, as defined in the Council Regulation (CE) n°1346/2000 dated 29 May 2000 relating to insolvency proceedings (the Regulation), and not an establishment within the meaning of the Regulation, from Jersey to Luxembourg, with effective date 11 December at 00.00, without the Company being liquidated but to the contrary with full continuation of its moral and legal personality.

3 Acknowledgment of the change of nationality of the Company with effective date 11 December at 00.00 and adoption by the Company of the form of a private limited liability company existing under the name of BNP Paribas General Partner Asia LBO II S.à r.l.

4 Amendment and restatement in their entirety of the articles of association of the Company to bring them into line with the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, following to the change of nationality of the Company which becomes a company existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, and governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended, the Company having a share capital of GBP 25,000 (twenty five thousand Pound Sterling), divided into 25,000 (twenty five thousand) shares, having a par value of GBP 1 (one Pound Sterling) each, it being understood that the amount of GBP 25,000 (twenty five thousand Pound Sterling) will be allocated to the share capital account of the Company.

5 Reallocation of shares further to the consolidation of the number of issued shares and commitment to retain such shares.

6 Appointment of the managers of the Company for an undetermined duration.

7 Establishment of the registered office of the Company, it being understood as the main place of business which is and will remain its statutory seat, as defined in the Regulation, and not an establishment within the meaning of the Regulation, at 50, Avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg.

8 Confirmation of the existing financial year, with end of such financial year on 31 December 2014.

9 Miscellaneous.

Consequently, the Sole Shareholder, represented as stated above, has required the undersigned notary to record the following:

First resolution

The Sole Shareholder waives the convening notice and confirms that it considers itself as duly convened. The Sole Shareholder declares that it has perfect knowledge of the agenda which has been provided to it (together with all relevant information) in advance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to change the nationality of the Company from a Jersey company to a Luxembourg company and to transfer its main place of business which is and will remain its statutory seat, as defined in the Regulation, and not an establishment within the meaning of the Regulation, from Jersey to Luxembourg, with effective date on 11 December at 00.00, without the Company being liquidated but to the contrary with full continuation of its moral and legal personality.

The Sole Shareholder declares that all formalities requested by the laws of Jersey to execute this transfer, have been or will be duly accomplished.

Third resolution

The Sole Shareholder acknowledges that the Company becomes a Luxembourg company as from 11 December 2014 at 00.00, from a fiscal, accounting and legal standpoint, and that the Company will be governed by the laws of Grand Duchy of Luxembourg, as from the same date.

The Sole Shareholder decides to adopt the form of a private limited liability company under the name of BNP Paribas General Partner Asia LBO II S.à r.l.

Fourth resolution

As a consequence of the above resolutions, the Sole Shareholder has required the undersigned notary to draw up the incorporation deed of a private limited liability company whose articles are as follows:

Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established a société à responsabilité limitée (the Company) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the Laws) and by the present articles of association (the Articles of Association).

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of BNP Paribas General Partner Asia LBO II S.à r.l.

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Manager(s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

Art. 3. Object. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

The Company shall in particular be appointed as and act as the managing general partner of one or several partnership (s) in which it holds participations and/or shares, in particular Asia LBO II LP.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the shareholder(s), voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles of Association, as the case may be pursuant to article 30 of the Articles of Association.

The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any other similar event affecting one or several shareholders.

Capital, Shares

Art. 5. Issued Capital. The issued capital is set at GBP 25,000 (twenty five thousand Pound Sterling), represented by 25,000 (twenty five thousand) shares with a par value of GBP 1 (one Pound Sterling) each.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Association or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

The Company may issue one or several class of shares, such shares being either ordinary shares or preferred shares. Each share, either ordinary share or preferred share, confers one vote at ordinary and extraordinary general meetings. The

Company may issue shares to any person without any obligation any obligation to offer such newly issued shares to the existing shareholders, whether in proportion to the existing shares held by them or otherwise.

Whenever different classes of shares in the capital of the Company are in issue, the special rights attached to any class, unless otherwise provided by the terms of issue of the shares of that class, may be varied or abrogated, either whilst the Company is a going concern or during or in contemplation of a winding up, with the consent in writing of the holders of the majority of the issued shares of that class, or with the sanction of a resolution passed at a separate meeting of the holders of shares of that class, but not otherwise. To every such separate meeting, all the provisions of these Articles of Association and of the Laws shall apply relating to general meetings or to the proceedings thereat shall apply, mutatis mutandis.

The special rights conferred upon the holders of any class of shares issued with preferred or other special rights shall be deemed to be varied by the reduction of the capital paid up on such shares and by the creation of further shares ranking in priority thereto, but shall not (unless otherwise expressly provided by these Articles of Association or by the conditions of issue of such shares) be deemed to be varied by the creation or issue of further shares ranking after or *pari passu* therewith.

The Company may acquire its own shares with a view to their immediate cancellation.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Association and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

Art. 7. Transfer of shares. When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, pursuant to article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

All transfers of shares shall be effected by notice (a Transfer Notice) in the usual common form or in any other form approved by the Board of Managers (as defined in Article 10 below). All Transfer Notices shall be signed by or on behalf of the transferor and, in the case of a partly paid share, by the transferee. The transferor shall be deemed to remain the holder of the share until the name of the transferee is entered on the share register of the Company in respect thereof.

The Managers (as defined in Article 10 below) may decline to recognise any Transfer Notice, unless:

(i) the Transfer Notice is deposited at the registered office of the Company or such other place as the Managers may appoint accompanied by the certificate for the shares to which it relates and such other evidence as the managers may reasonably require to show the right of the transferor to make the transfer; and

(ii) the Transfer Notice is in respect of only one class of shares.

All Transfer Notices relating to transfers of shares which are registered shall be retained by the Company, but any Transfer Notices relating to transfers of shares which the Managers decline to register shall (except in any case of fraud) be returned to the person depositing the same.

The registration of transfers of shares or of any class of shares may not be suspended.

Art. 8. Increase and Reduction of Capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Association.

Art. 9. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

Managers, Auditors

Art. 10. Managers. The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves (the Manager(s)).

If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company.

If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a board of managers (the Board of Managers).

The Managers will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate.

Seven clear days' notice shall be given to the Company of the intention of any shareholder to propose any person for election to the office of Manager provided always that, if the shareholder present in person at a general meeting unanimously consent, the chairman of such meeting may waive the said notice and submit to the meeting the name of any person duly qualified and willing to act.

The Managers are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The office of a Manager shall be vacated if:

- i. he resigns his office by notice to the Company; or
- ii. he ceases to be a Manager by virtue of any provision of the Law or becomes prohibited or disqualified by law from being a Manager; or
- iii. he becomes bankrupt or makes any arrangement or composition with his creditors generally; or
- iv. he is removed from office by resolution of the Shareholders.

Unless specified otherwise in the instrument or resolution of appointment, a Manager shall hold office until he resigns or is disqualified in accordance with this Article 10.

The shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 11. Powers of the Managers. The business of the Company shall be managed by the Managers who may exercise all such powers of the Company as are not by the Laws or these Articles of Association required to be exercised by the Company in general meeting, and the power and authority to represent the Company in all transactions relating to real and personal property and all other legal or judicial transactions, acts and matters and before all courts of law shall be vested in the Managers.

The Managers' powers shall be subject to these Articles of Association, the Laws and to such regulations, being not inconsistent with these Articles of Association or the Laws, as may be prescribed by the Company in general meeting, but no decisions made by the Company in general meeting shall invalidate any prior act of the Managers which would have been valid if such decisions had not been made.

Art. 12. Delegation of Powers - Representation of the Company. The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

Any Manager may at his sole discretion and at any time and from time to time appoint any board member (other than a person disqualified by law from being a Manager of a company) as an alternate manager (the Alternate Manager) to attend and vote in his place at any Board of Managers at which he is not personally present. Each Manager shall be at liberty to appoint under this Article more than one Alternate Manager provided that only one such Alternate Manager may at any one time act on behalf of the Manager by whom he has been appointed.

Every such appointment shall be effective and the following provisions shall apply in connection therewith:

(i) every Alternate Manager while he holds office as such shall be entitled to notice of Board of Managers and to attend and to exercise all the rights and privileges of his appointor at all such meetings at which his appointor is not personally present;

(ii) every Alternate Manager shall ipso facto vacate office if and when his appointment expires or the Manager who appointed him ceases to be a Manager of the Company or removes the Alternate Manager from office by notice under his hand served upon the Company;

(iii) every Alternate Manager shall be entitled to be paid all travelling, hotel and other expenses reasonably incurred by him in attending meetings. The remuneration (if any) of an Alternate Manager shall be payable out of the remuneration payable to the Manager appointing him as may be agreed between them;

(iv) a Manager may act as Alternate Manager for another Manager and shall be entitled to vote for such other Manager as well as on his own account, but no Manager shall at any meeting be entitled to act as Alternate Manager for more than one other Manager; and

(v) a Manager who is also appointed an Alternate Manager shall be considered as two Managers for the purpose of making a quorum of Manager when such quorum shall exceed two.

If a Manager who has appointed an Alternate Manager is for the time being temporarily unable to act through ill health or disability the signature of the Alternate Manager to any resolution in writing made by the Manager shall be as effective as the signature of his appointor.

Any appointment or removal of an Alternate Manager shall be by notice signed by the Manager making or revoking the appointment and shall take effect when lodged at the registered office of the Company or otherwise notified to the Company in such manner as is approved by the Manager.

The Managers may from time to time appoint one or more of their number to be the holder of any executive office (gérance déléguée) on such terms and for such periods as they may determine. The appointment of any Manager to any executive office shall be subject to termination if he ceases to be a Manager of it the function of the executive manager (gérant délégué) (the Executive Manager) is granted to another Manager, but without prejudice to any claim for damages for breach of any contract of service between him and the Company.

The Managers may entrust to and confer upon a Manager holding any executive office any of the powers exercisable by the Manager, upon such terms and conditions and with such restrictions as they think fit, and either collaterally with or to the exclusion of their own powers and may from time to time revoke, withdraw, alter or vary all or any of such powers.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Manager or by the joint signatures of any two Manager(s) if more than one Manager has been appointed, or, in the case of day-to-day management of the affairs of the Company, by the sole signature of the Executive Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such special power.

Art. 13. Meetings of the Board of Managers. In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

A meeting of the Board of Managers must be convened if any two (2) of its members so require or, if there are two Managers only, if one of them so requires.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days' written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any Manager may represent one or several members of the Board of Managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Managers holding office, provided that in the event that the Managers have been qualified as Class A Managers or Class B Managers, such quorum shall only be met if at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager are present or represented.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, videoconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

The Managers may meet together for the despatch of business, adjourn and otherwise regulate their meetings as they think fit. Questions arising at any meeting shall be determined by a majority of votes. A Manager who is also an Alternate Manager shall be entitled, in the absence of the Manager whom he is representing, to a separate vote on behalf of such Manager in addition to his own vote. A Manager may summon a meeting of the Board of Managers by giving to each Manager and Alternate Manager not less than twenty-four hours' notice of the meeting provided that any meeting may be convened at shorter notice and in such manner as each Manager or his Alternate Manager shall approve provided further that unless otherwise resolved by the Managers notices of Managers' meetings need not be in writing.

The Board of Managers shall hold meetings at least once every quarter and meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine, within the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 14. Resolutions of the Managers. The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by at least two (2) Managers. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Art. 15. Management Fees and Expenses. Subject to approval by the shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation to such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 16. Conflicts of Interest. If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as described above to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 17. Managers' Liability - Indemnification. No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any Manager, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been Manager(s), officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Association may be entitled.

Art. 18. Auditors. Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an approved auditor, the business of the Company and its financial situation, including in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors who need not be shareholders themselves.

The statutory or approved auditors, if any, will be appointed by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the approved auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause or by mutual agreement

Shareholders

Art. 19. Powers of the shareholders. The shareholder(s) shall have such powers as are vested in them pursuant to the Articles of Association and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any properly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Art. 20. Annual General Meeting. The annual general meeting of shareholders, of which one must be held where the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held on the first Wednesday of June at 11.00 a.m.

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 21. Other General Meetings. If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 22. Notice of General Meetings. Unless there is only one single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a, at least fourteen clear days' convening notice in compliance with the Articles of Association or the Laws, by the Manager(s), on a subsidiary basis, by the statutory auditor(s) (if any) or, on a further subsidiary basis, by shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Association and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Save as is provided in this Article and otherwise in these Articles of Association, all the provisions of these Articles of Association and of the Laws relating to general meetings of the Company and to the proceedings thereat shall apply, mutatis mutandis, to every class meeting. At any class meeting the holders of shares of the relevant class shall, on a poll, have one vote in respect of each share of that class held by each of them.

Art. 23. Attendance - Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

A shareholder may, by one or more instruments specifically identifying the number (and, if applicable, the class) of shares to which it relates and otherwise complying with these Articles of Association, appoint different proxy holders in respect of different shares held by such shareholder and who shall each have the right to attend, speak and vote at the meeting for which he is appointed. Each such proxy holder shall take effect in accordance with these Articles of Association only in respect of such specified number of shares held by such shareholder.

Art. 24. Proceedings. Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the Managers may from time to time determine if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of 10 August 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the Managers are taken by the sole shareholder.

Art. 25. Vote. At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Association of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Association, as the case may be, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Association, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Association or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Association of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Association, the majority requirements shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

Art. 26. Minutes. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Financial year, Financial statements, Distribution of profits

Art. 27. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

Art. 28. Adoption of Financial Statements. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager (s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 29. Distribution of Profits. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

Dissolution, Liquidation

Art. 30. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Applicable law

Art. 31. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Association shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Fifth resolution

As a consequence of the consolidation of the number of issued shares representing the share capital of the Company, the Sole Shareholder will receive twenty five thousand (25,000) shares, with a par value of one Pound Sterling (GBP 1) each.

The Sole Shareholder resolves to allocate an amount of twenty five thousand Pound Sterling (GBP 25,000) to the share capital account of the Company.

The Sole Shareholder approves the valuation of assets and liabilities of the Company, based on the interim accounts dated 11 December 2014 such interim accounts remaining annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Pursuant to the certificate dated 11 December 2014 issue by the Sole Shareholder, the value of the share capital of the Company represents at least the minimum required by the Luxembourg law.

Sixth resolution

The Sole Shareholder acknowledges and accepts the resignation of the managers of the Company in office prior to this meeting.

The Sole Shareholder resolves to appoint as Managers of the Company for an undetermined duration:

(a) Ms. Claire Roborel de Climens, born on June 4th, 1966 in Brivela-Gaillarde, of French nationality, having her professional address at 3, rue du Quatre Septembre, 75002 Paris, France;

(b) Mr. Olivier Mougarny, born on March 26th, 1961 in Bron, of French nationality, having his professional address at 3, rue du Quatre Septembre, 75002 Paris, France;

(c) Ms. Nathalie Moroni, born on June 8th, 1970 in Revin, of French nationality, having her professional address at 50, Avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg, Luxembourg; and

(d) Mr. Philippe Dardart, born on August 27th, 1969 in Rocourt, of Belgian nationality, having his professional address at 50, Avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg, Luxembourg.

The Sole Shareholder acknowledges that Mr. Philippe Dardart shall be the first Executive Manager.

Seventh resolution

The Sole Shareholder resolves to establish the registered office of the Company, it being understood as its main place of business as defined which is and will remain its statutory seat, as defined in the Regulation, and not an establishment within the meaning of the Regulation, at 50, Avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg, Luxembourg.

Eight resolution

The Sole Shareholder resolves to confirm the continuation of the existing financial year and to fix the end of the first financial year in Luxembourg, as from the migration, to 31 December 2014.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxyholder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

En l'an deux mille quatorze, le onze décembre,

Par-devant Nous, Me Jean-Paul Meyers, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné,
ont été prises

les résolutions écrites de l'associé unique de BNP Paribas General Partner Asia LBO II Limited, une société dûment constituée et régie en vertu des lois de Jersey, dont le siège social est établi Anley Street, St Helier, Jersey JE2 3QE, Îles

Anglo-normandes et immatriculée auprès du Registre du Commerce (Companies House) de Jersey sous le numéro 105636 (la Société).

A COMPARU:

BNP Paribas Jersey Trust Corporation Limited, une société à responsabilité limitée (limited liability company), dont le siège social est établi Anley Street, St Helier, Jersey JE2 3QE, Îles Anglo-normandes, immatriculée auprès du Registre du Commerce (Companies House) de Jersey sous le numéro 17296,

représentée par Gwendoline Licata, dont l'adresse professionnelle est établie à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration signée ne varietur par le fondé de pouvoir et le notaire soussigné, demeurera annexée au présent acte et sera déposée en même temps que le présent acte auprès des autorités chargées de l'enregistrement.

La partie comparante, comme représentée ci-dessus, a prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. que la partie comparante est l'associé unique (l'Associé Unique) de la Société;

II. que les vingt-cinq mille (25 000) actions de la Société, ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1) chacune, représentant la totalité du capital social émis de la Société, sont dûment représentées à la présente réunion qui est par conséquent valablement constituée et peut délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour;

III. que conformément (i) aux résolutions des administrateurs de la Société valablement adoptées en date du 24 octobre 2014 et (ii) aux résolutions de l'Associé Unique de la Société valablement adoptées en date du 11 décembre 2014, dont les copies demeureront annexées au présent acte, il a été décidé de transférer au Grand-Duché de Luxembourg le siège social, l'établissement principal, l'administration centrale et le siège de gestion effective de la Société de Jersey vers le Grand-Duché de Luxembourg sans que la société ne soit dissoute mais au contraire avec continuation de la personnalité légale et juridique de la Société et d'adopter la forme juridique d'une société à responsabilité limitée luxembourgeoise et la nationalité luxembourgeoise dès la migration au Luxembourg. Toutes les formalités requises en vertu des lois de Jersey visant à réaliser cette résolution ont été dûment accomplies, ainsi qu'il est justifié par l'autorisation de continuer la Société dans la juridiction du Luxembourg accordée, conformément à la loi de Jersey applicable, par la Jersey Financial Services Commission, Companies Registry, en date du 14 novembre 2014, une copie de cette autorisation demeurant annexée au présent acte;

IV. que l'ordre du jour est le suivant:

1 Renonciation aux formalités de convocation.

2 Changement de nationalité de la Société d'une société de Jersey en une société luxembourgeoise et transfert de son siège d'activité principal qui est et demeurera son siège social, comme défini dans le Règlement du Conseil (CE) n° 1346/2000 du 29 mai 2000 relatif aux procédures d'insolvabilité (le Règlement), et non un établissement au sens du Règlement, de Jersey à Luxembourg, avec date de prise d'effet le 11 décembre à 00h00, sans que la Société ne soit liquidée mais au contraire avec pleine continuation de sa personnalité morale et juridique.

3 Reconnaissance du changement de nationalité de la Société avec effet à compter du 11 décembre à 00h00 et adoption par la Société de la forme d'une société à responsabilité limitée portant la dénomination de BNP Paribas General Partner Asia LBO II S.à r.l.

4 Modification et refonte dans leur intégralité des statuts de la Société aux fins de les rendre conformes au droit du Grand-Duché de Luxembourg, suite au changement de nationalité de la Société qui devient une société existant en vertu du droit du Grand-Duché de Luxembourg, et régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, la Société ayant un capital social de GBP 25 000 (vingt-cinq mille Livres Sterling), divisé en 25 000 (vingt-cinq mille) actions d'une valeur nominale de GBP 1 (une Livre Sterling) chacune, étant entendu que le montant de GBP 25 000 (vingt-cinq mille Livres Sterling) sera alloué au compte de capital social de la Société.

5 Réallocation des actions suite à la consolidation du nombre d'actions émises et engagement de conservation desdites actions.

6 Nomination des gérants de la Société pour une durée indéterminée.

7 Établissement du siège social de la Société, étant entendu qu'il s'agit du siège d'activité principal qui est et demeurera son siège social, comme défini dans le Règlement, et non un établissement au sens du Règlement, au 50, Avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg.

8 Confirmation de l'exercice social existant, celui-ci se terminant au 31 décembre 2014.

9 Divers.

En conséquence, l'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

Première résolution

L'Associé Unique renonce aux formalités de convocation et confirme avoir été lui-même dûment convoqué. L'Associé Unique déclare avoir eu parfaitement connaissance de l'ordre du jour lequel lui a été communiqué à l'avance, avec l'ensemble des informations nécessaires.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de changer la nationalité de la Société d'une société de Jersey en une société luxembourgeoise et de transférer son siège d'activité principal, qui est et demeurera son siège social, comme défini dans le Règlement, et non un établissement au sens du Règlement, de Jersey à Luxembourg, avec effet en date du 11 décembre à 00.00 heures, sans que la Société ne soit dissoute mais au contraire avec pleine continuation de sa personnalité morale et juridique.

L'Associé Unique déclare que toutes les formalités requises par les lois de Jersey aux fins d'exécuter ledit transfert, ont été ou seront dûment accomplies.

Troisième résolution

L'Associé Unique convient que la Société devient une société luxembourgeoise à compter du 11 décembre 2014 à 00h00, d'un point de vue fiscal, comptable et juridique, et que la Société sera régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, à partir de la même date.

L'Associé Unique décide d'adopter la forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination de BNP Paribas General Partner Asia LBO II S.à r.l.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions prises ci-dessus, l'Associé Unique a prié le notaire soussigné de rédiger l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée dont les statuts sont les suivants:

Forme, Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la Société) régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (les Lois) et par les présents statuts (les Statuts).

La Société pourra être composée d'un associé unique, détenteur de toutes les actions, ou de plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société existera sous la dénomination de BNP Paribas General Partner Asia LBO II S.à r.l.

Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré à toute autre adresse dans la Ville de Luxembourg par une résolution du ou des gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux pourront être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger par une résolution du ou des gérants.

Au cas où, suivant l'avis du ou des gérants, des développements politiques, économiques ou sociaux extraordinaires perturbant les activités normales de la Société au siège social de celle-ci ou la facilité de communication avec ledit siège ou entre ledit siège et les personnes à l'étranger, se produiraient ou seraient imminents, la Société pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger, jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, qui, nonobstant le transfert temporaire du siège social, restera une société régie par les Lois. Lesdites mesures provisoires seront prises et notifiées à toutes les parties intéressées par le ou les Gérants.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition de participations, au Luxembourg ou à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion desdites participations. La Société pourra plus particulièrement acquérir par voie de souscription, d'achat et d'échange ou de toute autre manière des effets, des actions ou d'autres titres de participation, des obligations garanties, des obligations non garanties, des certificats de dépôt et d'autres instruments de dette et d'une manière plus générale, tous titres et instruments financiers émis par une entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra par ailleurs investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société sera plus particulièrement désignée et agira en qualité d'associé gérant commandité d'une ou plusieurs sociétés en nom collectif dans laquelle elle détient des participations et/ou des actions, plus particulièrement Asia LBO II LP.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle pourra émettre, par le biais d'un placement privé uniquement, des billets, des obligations et tous types de titres d'emprunt et de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris de manière non limitative, le produit d'emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées et toutes autres sociétés. La Société pourra également octroyer des garanties et gager, transférer, grever ou créer autrement et accorder des sûretés sur la totalité ou une partie de ses actifs aux fins de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société, et, d'une manière générale, pour son propre avantage et celui de toute autre société ou personne. Afin que nul doute ne subsiste, la Société ne pourra pas exercer des activités réglementées du secteur financier sans en avoir obtenu l'autorisation requise.

La Société pourra utiliser toutes les techniques et tous les instruments aux fins de gérer efficacement ses investissements et de se protéger contre les risques liés au crédit, l'exposition au taux de change, les risques liés au taux d'intérêt et d'autres risques.

La Société pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes transactions se rapportant à des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favoriseront ou se rapporteront à son objet social.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Elle pourra être dissoute à tout moment par résolution du ou des associés, votant dans le respect des règles en matière de quorum et de majorité fixées par les Lois et les Statuts, le cas échéant conformément à l'article 30 des Statuts.

La Société ne sera pas dissoute en raison d'un décès, d'une suspension des droits civils, d'une insolvabilité, d'une faillite ou de tout autre événement semblable affectant un ou plusieurs associés.

Capital, Actions

Art. 5. Capital émis. Le capital émis est fixé à GBP 25 000 (vingt-cinq mille Livres Sterling), représenté par 25 000 (vingt-cinq mille) actions d'une valeur nominale de GBP 1 (une Livre Sterling) chacune.

Les droits et obligations liés aux actions seront identiques sauf disposition contraire éventuelle dans les Statuts ou les Lois.

Outre le capital émis, un compte prime d'émission pourra être établi sur lequel toute prime payée sur une action en plus de sa valeur nominale sera transférée. Le montant du compte prime d'émission pourra être utilisé aux fins de procéder au paiement des actions que la Société pourrait racheter à son ou ses associés, de compenser toutes pertes nettes réalisées, d'effectuer des distributions à l'associé ou aux associés sous la forme d'un dividende ou aux fins d'affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Actions. Chaque action est indivisible en ce qui concerne la Société.

La Société pourra émettre une ou plusieurs classes d'actions, lesdites actions étant soit des actions ordinaires soit des actions privilégiées. Chaque action, qu'il s'agisse d'une action ordinaire ou privilégiée, confère un vote lors des assemblées générales ordinaires et extraordinaires. La Société pourra émettre des actions à toute personne sans être tenue de proposer les nouvelles actions émises aux associés existants, que ce soit au prorata des actions existantes détenues par eux ou autrement.

Chaque fois que différentes classes d'actions sont émises dans le capital de la Société, les droits spéciaux liés à une classe, sauf disposition contraire stipulée dans les modalités d'émission des actions de ladite classe, pourront être modifiés ou supprimés, soit pendant la marche normale des affaires de la Société ou dans le cadre d'une liquidation envisagée, sous réserve de l'obtention de l'accord écrit des détenteurs de la majorité des actions émises de ladite classe, ou moyennant la sanction d'une résolution adoptée lors d'une réunion distincte des détenteurs d'actions de cette classe, mais pas autrement. Toutes les dispositions des présents Statuts et des Lois relatives aux assemblées générales ou aux débats lors de celles-ci s'appliqueront mutatis mutandis à chacune de ces réunions distinctes.

Les droits spéciaux conférés aux détenteurs d'une classe d'actions émises avec des droits préférentiels ou autres droits spéciaux seront réputés avoir été modifiés par la réduction du capital libéré sur lesdites actions et par la création d'autres actions de rang prioritaire par rapport à celles-ci, mais ne seront pas (sauf disposition contraire expressément prévue dans les présents Statuts ou dans les conditions d'émission desdites actions) réputés avoir été modifiés par la création ou l'émission d'actions supplémentaires d'un rang inférieur ou égal à celles-ci.

La Société pourra acquérir ses propres actions aux fins de leur annulation immédiate.

La propriété d'une action implique l'acceptation des Statuts et des résolutions valablement adoptées par le ou les associés.

Art. 7. Transfert d'actions. Lorsque la Société est composée d'un associé unique, celui-ci pourra librement transférer ses actions.

Lorsque la Société est composée de plusieurs associés, les actions pourront être librement transférées parmi les associés, toutefois les actions pourront uniquement être transférées à des non-associés sous réserve de l'accord des associés représentant au moins trois quarts (3/4) du capital.

Le transfert d'actions doit être démontré par un acte notarié ou un contrat privé. Ledit transfert n'aura caractère obligatoire pour la Société ou les tiers que si celui-ci a été dûment notifié à la Société ou accepté par celle-ci, conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

Tous les transferts d'actions seront exécutés par le biais d'un avis (un Avis de Transfert) dans la forme standard ou toute autre forme approuvée par le Conseil de Gérance (tel que défini à l'Article 10 ci-dessous). Tous les Avis de Transfert seront signés par ou pour le compte du cédant et, dans le cas d'une action partiellement libérée, par le cessionnaire. Le cédant sera réputé demeurer le détenteur de l'action jusqu'à ce le nom du cessionnaire soit inscrit dans le registre des actions de la Société à cet égard.

Les Gérants (tel que défini l'Article 10 ci-dessous) peuvent refuser de reconnaître un Avis de Transfert, sauf si:

(i) l'Avis de Transfert est déposé au siège social de la Société ou en tout autre lieu désigné par les Gérants, accompagné du certificat afférent aux actions auxquelles il se rapporte et toute autre preuve pouvant raisonnablement être exigée par les Gérants aux fins de démontrer le droit du cédant de procéder au transfert; et

(ii) l'Avis de Transfert ne se rapporte qu'à une seule classe d'actions.

Tous les Avis de Transfert se rapportant à des transferts d'actions qui sont enregistrées, seront conservés par la Société, toutefois les Avis de Transfert se rapportant à des transferts d'actions que les gérants refusent d'enregistrer seront restitués (sauf en cas de fraude) à la personne qui les dépose.

L'enregistrement des transferts d'actions ou d'une classe d'actions ne pourra pas être suspendu.

Art. 8. Augmentation et réduction de capital. Le capital émis de la Société pourra être augmenté ou réduit une ou plusieurs fois par résolution du ou des associés, adoptée conformément aux règles en matière de quorum et de majorité fixées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Loi pour une modification des Statuts.

Art. 9. Incapacité, faillite ou insolvabilité d'un associé. L'incapacité, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement semblable affectant le ou les associés n'entraîne pas la liquidation de la Société.

Gérants, Auditeurs

Art. 10. Gérants. La société sera gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas nécessairement être associés eux-mêmes (le ou les Gérants).

Si deux (2) Gérants sont désignés, ceux-ci géreront conjointement la Société.

Si plus de deux (2) Gérants ont été désignés, ceux-ci formeront alors un conseil de gérance (le Conseil de Gérance).

Les Gérants seront désignés par le ou les associés qui fixeront leur nombre ainsi que la durée de leur mandat.

Une notification de sept jours francs sera remise à la Société concernant l'intention d'un associé de proposer une personne pour l'élection à la fonction de Gérant, sauf si les associés présents en personne lors d'une assemblée générale donnent leur accord unanime, auquel cas le président de ladite assemblée pourra renoncer à ladite notification et soumettre à l'assemblée le nom d'une personne dûment qualifiée et disposée à agir en cette qualité.

Les Gérants peuvent être nommés plusieurs fois et pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par résolution du ou des associés.

Le poste d'un Gérant sera vacant:

- i. s'il démissionne de son mandat moyennant une notification adressée à la Société; ou
- ii. s'il cesse d'être un Gérant en vertu d'une disposition de la Loi ou s'il lui est interdit ou s'il est disqualifié par loi d'être Gérant; ou
- iii. s'il tombe en faillite ou s'il conclut un concordat ou un arrangement avec ses créanciers d'une manière générale; ou
- iv. s'il est révoqué par résolution des Associés.

Sauf disposition contraire dans l'instrument ou la résolution de désignation, un Gérant exercera son mandat jusqu'à ce qu'il démissionne ou qu'il soit disqualifié conformément au présent Article 10.

Le ou les associés s'abstiendront de participer ou d'interférer dans la gestion de la Société.

Art. 11. Pouvoirs des Gérants. L'activité de la Société sera gérée par les Gérants qui pourront exercer les pouvoirs de la Société qui ne sont pas réservés par les Lois ou les présents Statuts à la Société réunie en assemblée générale, et le pouvoir et l'autorité de représenter la Société dans toutes les transactions afférentes à des biens immobiliers et personnels et tous les autres actes, transactions et matières juridiques ou judiciaires et devant tous les tribunaux seront conférés aux Gérants.

Les pouvoirs des Gérants seront régis par les présents Statuts, les Lois et les règlements qui ne sont pas contraires aux présents Statuts ou aux Lois, et qui sont susceptibles d'être prescrits par la société réunie en assemblée générale, mais aucune décision prise par la Société réunie en assemblée générale n'invalidera un acte antérieur accompli par les Gérants, qui aurait été valide si ladite décision n'avait pas été prise.

Art. 12. Délégation de pouvoirs - Représentation de la Société. Le ou les Gérants pourront déléguer des pouvoirs spéciaux, donner procuration, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires déterminées à des personnes ou des comités choisis par leurs soins.

Un Gérant pourra, à sa seule discrétion, à quelque moment que ce soit et le cas échéant, désigner un membre du conseil (autre qu'une personne disqualifiée par la loi pour être Gérante d'une société) en qualité de gérant suppléant (le Gérant Suppléant) aux fins de participer et de voter à sa place lors d'un Conseil de Gérance auquel il n'assiste pas en personne. Chaque Gérant pourra à son gré désigner en vertu du présent Article plusieurs Gérants Suppléants à condition qu'un seul Gérant Suppléant agisse à un moment déterminé pour le compte du Gérant par lequel il a été désigné.

Chacune desdites désignations prendra effet et les dispositions suivantes s'appliqueront à cet égard:

(i) chaque Gérant Suppléant, dans l'exercice de son mandat, aura le droit de recevoir les notifications du Conseil de Gérance et d'assister et d'exercer les droits et privilèges du Gérant qui l'a désigné lors de toutes les réunions auxquelles ce dernier n'est pas présent en personne;

(ii) le mandat de tout Gérant Suppléant prendra fin ipso facto à l'expiration de celui-ci ou que le Gérant qui l'a désigné cesse d'être un Gérant de la Société ou révoque le Gérant Suppléant moyennant une notification signée par lui et signifiée à la Société;

(iii) chaque Gérant Suppléant aura le droit de recevoir une compensation pour tous les frais de voyage, d'hôtel et autres frais raisonnablement encourus par lui pour assister aux réunions. La rémunération (le cas échéant) d'un Gérant Suppléant sera déterminée à partir de la rémunération au Gérant qui l'a désigné, comme convenu entre eux;

(iv) Un gérant pourra agir en tant que Gérant Suppléant pour un autre Gérant et aura le droit de voter pour l'autre Gérant en question ainsi que pour son propre compte, mais aucun Gérant n'aura le droit lors d'une réunion d'agir en tant que Gérant Suppléant pour plusieurs autres Gérants; et

(v) un Gérant qui a également été désigné comme Gérant Suppléant sera considéré comme étant deux Gérants aux fins du quorum de Gérants lorsque ledit quorum est supérieur à deux.

Si un Gérant qui a désigné un Gérant Suppléant est temporairement incapable d'agir pour cause de maladie ou d'incapacité, la signature du Gérant Suppléant apposée sur une résolution écrite adoptée par le Gérant revêtira le même effet que la signature de l'auteur de sa désignation.

La désignation ou la révocation d'un Gérant Suppléant se fera au moyen d'une notification signée par le Gérant qui procède à la désignation ou qui la révoque et prendra effet dès son dépôt au siège social de la Société ou sera notifiée autrement à la Société de la manière approuvée par le Gérant.

Les Gérants pourront désigner le cas échéant l'un d'entre eux aux fins d'être titulaire d'une gérance déléguée suivant les modalités et pour les périodes qu'ils déterminent. La désignation d'un Gérant pour un mandat de gérant délégué sera résiliée s'il cesse d'être Gérant ou si la fonction de gérant délégué est attribuée à un autre Gérant, mais sans préjudice de toute action en dommages et intérêts pour rupture de contrat de service conclu entre lui et la Société.

Les Gérants pourront charger et confier à un Gérant qui exerce un mandat de gérant délégué les pouvoirs exerçables par le Gérant, suivant les modalités et les conditions et avec les restrictions qu'ils jugent opportunes, et soit conjointement avec ou à l'exclusion de leurs propres pouvoirs et pourront le cas échéant révoquer, retirer, modifier ou changer l'ensemble desdits pouvoirs.

La Société sera tenue vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou par les signatures conjointes de deux Gérants si plusieurs Gérants ont été désignés, ou, dans le cadre de la gestion journalière des affaires de la Société, par la signature unique du gérant délégué.

La Société sera par ailleurs tenue vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes ou la signature unique de toute personne à laquelle un pouvoir spécial a été délégué par le ou les Gérants, mais uniquement dans les limites du pouvoir spécial en question.

Art. 13. Réunions du Conseil de Gérance. Dans le cas où un Conseil de Gérance serait formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Une réunion du Conseil de Gérance devra être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent ou, s'il n'y a que deux Gérants, si l'un d'eux le demande.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui sont habilités à y assister, une notification écrite concernant les réunions du Conseil de Gérance sera communiquée au moins trois (3) jours civils à l'avance par écrit et transmise par tout mode de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Ladite notification devra spécifier la date, l'heure et le lieu de la réunion, ainsi que l'ordre du jour et la nature des points à traiter. Il pourra être renoncé à la notification moyennant un consentement dûment documenté de chaque membre du Conseil de Gérance. Aucune notification distincte n'est requise pour les réunions qui se tiennent aux dates et aux lieux spécifiés dans un calendrier préalablement adopté par le biais d'une résolution du Conseil de Gérance.

Un Gérant peut agir lors d'une réunion du Conseil de Gérance en procédant à la désignation écrite, transmise par tout mode de communication permettant la transmission d'un texte écrit, d'un autre Gérant aux fins d'agir en qualité de son fondé de pouvoir. Un Gérant pourra représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Un quorum du Conseil de Gérance sera constitué si au moins la moitié (1/2) des Gérants exerçant leur mandat sont présents ou représentés, à condition qu'au cas où des Gérants ont été qualifiés en tant que Gérants de Classe A ou Gérants de Classe B, ledit quorum soit réuni si au moins un (1) Gérant de Classe A et un (1) Gérant de Classe B sont présents ou représentés.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à ladite réunion.

Un ou plusieurs Gérants pourront participer à une réunion par téléconférence, vidéoconférence ou tout autre mode de communication semblable permettant à plusieurs personnes participant à ladite réunion de communiquer simultanément entre elles. Ladite participation sera réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite signée par tous les Gérants est appropriée et valide comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance qui a été dûment convoquée et tenue. La décision en question pourra être documentée dans un seul document ou dans plusieurs documents distincts qui présentent le même contenu et qui sont signés par un ou plusieurs Gérants.

Les Gérants pourront se réunir pour traiter les points à l'ordre du jour, ajourner ou régler autrement leurs réunions de la manière qu'ils jugent opportune. Les questions qui surgissent lors d'une réunion seront tranchées à la majorité des voix. Un Gérant qui est également un Gérant Suppléant aura le droit, en l'absence du Gérant qu'il représente, à un vote séparé pour le compte du Gérant en question en plus de son propre vote. Un Gérant pourra convoquer une réunion du Conseil de Gérance en notifiant chaque Gérant et chaque Gérant Suppléant de la réunion non moins de vingt-quatre

heures à l'avance à condition qu'une réunion puisse être convoquée dans un délai plus bref et de la manière approuvée par chaque Gérant ou son Gérant Suppléant, à condition en outre que les notifications concernant les réunions des Gérants ne doivent pas nécessairement revêtir la forme écrite sauf décision contraire des Gérants.

Le Conseil de Gérance se réunira au moins tous les trimestres et les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg ou en tout autre lieu fixé le cas échéant par le Conseil de Gérance, sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 14. Résolutions des Gérants. Les résolutions du ou des Gérants seront actées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par deux (2) Gérants au moins. Les procurations éventuelles y demeureront annexées.

Les copies ou extraits de résolutions écrites ou de procès-verbaux, qui doivent être produits dans le cadre d'une procédure judiciaire ou autrement, pourront être signés par le Gérant unique ou par deux (2) Gérants agissant conjointement si plusieurs Gérants ont été désignés.

Art. 15. Frais et honoraires de gestion. Sous réserve de l'approbation du ou des associés, le ou les Gérants pourront percevoir des honoraires de gestion eu égard à l'exécution de leur mandat de gestion de la Société et pourront, en outre, se voir rembourser pour la totalité des autres frais quelconques encourus par le ou les Gérants dans le cadre de ladite gestion de la Société ou la réalisation de l'objet social de la Société.

Art. 16. Conflits d'intérêts. Au cas où l'un des Gérants de la Société a ou aurait un intérêt personnel dans une transaction de la Société, le Gérant en question est tenu de divulguer ledit intérêt personnel à l'autre ou aux autres Gérants et s'abstiendra de considérer ou de voter concernant la transaction en question.

Au cas où il n'y aurait qu'un seul Gérant, il suffit que les transactions entre la Société et son Gérant, qui possède l'intérêt contraire, soient actées par écrit.

Les paragraphes précédents du présent Article ne s'appliquent pas si (i) la transaction en question est conclue dans des conditions de marché équitables et (ii) relève du cours ordinaire des affaires de la Société.

Aucun contrat ou une autre transaction entre la Société et une autre société ou entreprise ne seront affectés ou invalidés par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou un dirigeant de la Société possèdent un intérêt personnel, ou est gérant, associé, associé, dirigeant ou employé dans cette autre société ou entreprise. Une personne liée de la manière décrite ci-dessus à une société ou une entreprise avec laquelle la Société conclut un contrat ou s'engage autrement, ne se verra pas automatiquement empêcher, du chef de ladite affiliation avec cette autre société ou entreprise, de considérer, de voter ou d'agir concernant des matières se rapportant audit contrat ou l'engagement autre.

Art. 17. Responsabilité des Gérants - Indemnisation. Aucun Gérant n'engage, du fait de ses fonctions, sa responsabilité personnelle en relation avec les engagements pris pour le compte de la Société.

Le ou les Gérants sont uniquement responsables de l'exécution de leurs devoirs.

La Société s'engage à indemniser tout Gérant, dirigeant ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, héritiers, exécuteurs et administrateurs, pour tous dommages et frais raisonnablement encourus par eux dans le cadre d'une action, d'une poursuite ou d'une procédure dans laquelle il pourrait être une partie du fait d'être ou d'avoir été Gérant, dirigeant ou employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dont la Société est associé ou créancier et du chef de quoi il n'a pas le droit d'être indemnisé, sauf en relation avec des questions eu égard auxquelles il sera finalement jugé dans ladite action, poursuite ou procédure comme responsable de négligence grave ou de faute grave. Dans le cas d'un règlement, l'indemnisation sera uniquement fournie en relation avec les matières couvertes par le règlement qui est recommandé à la Société par son conseil juridique suivant lequel la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou de faute grave. Le présent droit d'indemnisation n'exclut pas d'autres droits auxquels les personnes à indemniser peuvent prétendre conformément aux Statuts.

Art. 18. Auditeurs. Sauf disposition contraire contenu dans les Lois, les comptes annuels statutaires et/ou consolidés de la Société doivent être audités par un auditeur agréé, l'activité de la Société et sa situation financière, en ce compris plus particulièrement ses livres et ses comptes, pourront être et seront, dans les cas prévus par la loi, vérifiés par un ou plusieurs auditeurs statutaires qui ne doivent pas nécessairement être des associés eux-mêmes.

Les auditeurs statutaires ou agréés, le cas échéant, seront désignés par le ou les associés qui détermineront le nombre desdits auditeurs et la durée de leur mandat. Ils sont rééligibles. Ils pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par résolution du ou des associés, sauf dans les cas où l'auditeur approuvé ne peut être révoqué, d'un point de vue législatif, que pour motif grave ou par accord mutuel.

Associés

Art. 19. Pouvoirs des associés. Le ou les associés disposeront des pouvoirs qui leur sont confiés conformément aux Statuts et aux Lois. L'Associé unique exerce les pouvoirs qui sont réservés à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés de la Société dûment constituée représente l'intégralité des associés.

Art. 20. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle des associés, qui doit être tenue lorsque la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, aura lieu le premier mercredi du mois de juin à 11.00 heures du matin.

Si cette date tombe un jour de fermeture générale des banques au Luxembourg, la réunion aura lieu le jour ouvrable suivant.

Art. 21. Autres assemblées générales. Si la Société compte plusieurs associés, mais pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés pourront être adoptées par écrit. Les résolutions écrites pourront être documentées dans un seul document ou dans plusieurs documents distincts qui présentent le même contenu et qui sont signés par un ou plusieurs associés. Au cas où lesdites résolutions écrites seraient envoyées par le ou les Gérants aux associés pour adoption, les associés sont tenus d'émettre, dans un délai de quinze (15) jours civils à compter de l'envoi du texte des résolutions proposées, leur vote écrit en le renvoyant à la Société par le biais de tout mode de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences en matière de quorum et de majorité, applicables pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale des associés s'appliqueront mutatis mutandis à l'adoption des résolutions écrites.

Les assemblées générales des associés, en ce compris l'assemblée générale annuelle des associés, auront lieu au siège social de la Société ou en tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg, et pourront se tenir à l'étranger, si les Gérants estiment que les circonstances d'un cas de force majeure l'exigent.

Art. 22. Notification des assemblées générales. Sauf si la Société ne compte qu'un seul associé, les associés pourront également se réunir dans le cadre d'une assemblée générale des associés suite à l'émission d'un avis de convocation envoyé au moins quatorze jours francs à l'avance, conformément aux Statuts ou aux Lois, par le ou les Gérants, à titre subsidiaire par le ou les auditeurs statutaires (le cas échéant) ou, à titre subsidiaire, par des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital.

L'avis de convocation envoyé aux associés devra spécifier la date, l'heure et le lieu de l'assemblée, ainsi que l'ordre du jour et la nature des points à traiter lors de l'assemblée générale des associés en question. L'ordre du jour d'une assemblée générale des associés devra également, le cas échéant, décrire les modifications éventuelles proposées concernant les Statuts et, le cas échéant, définir le texte desdites modifications qui affectent l'objet ou la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés lors d'une assemblée générale des associés et si ceux-ci déclarent avoir été dûment informés concernant l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans notification préalable.

Sauf comme prévu dans le présent Article et autrement dans les présents Statuts, toutes les dispositions des présents Statuts et des Lois se rapportant aux assemblées générales de la Société et aux délibérations lors de celles-ci s'appliqueront, mutatis mutandis, à chaque assemblée de classe. Lors d'une assemblée d'une classe quelconque, les détenteurs d'actions de la classe en question disposeront, dans le cadre d'un scrutin, d'une voix pour chaque action de ladite classe qu'ils détiennent.

Art. 23. Participation - Représentation. Tous les associés ont le droit d'assister et de prendre la parole lors d'une assemblée générale des associés.

Un associé pourra agir lors d'une assemblée générale des associés en procédant à la désignation écrite, transmise par tout mode de communication permettant la transmission d'un texte écrit, d'une autre personne, qui ne doit pas nécessairement être associée elle-même, aux fins d'agir en tant que fondé de pouvoir.

Un associé pourra, moyennant un ou plusieurs instruments qui identifient spécifiquement le nombre (et, le cas échéant, la classe) d'actions auxquelles il se rapporte, et conformément aux présents Statuts, désigner différents fondés de pouvoir eu égard aux différentes actions détenues par ledit associé et qui auront chacun le droit d'assister, de prendre la parole et de voter à l'assemblée pour laquelle ils ont été désignés. Chacune de ces procurations prendra effet conformément aux présents Statuts uniquement eu égard au nombre spécifié d'actions détenues par l'associé en question.

Art. 24. Délibérations. Chaque assemblée se tiendra à Luxembourg ou en tout autre lieu fixé par les Gérants le cas échéant, si les Gérants estiment que les circonstances d'un cas de force majeure l'exigent.

L'associé unique exerce seul les pouvoirs conférés à l'assemblée des associés par les dispositions de la Section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés à responsabilité limitée.

En conséquence, toutes les décisions qui vont au-delà des pouvoirs des Gérants sont prises par l'associé unique.

Art. 25. Vote. Lors d'une assemblée générale des associés, autre qu'une assemblée générale convoquée aux fins de modifier les Statuts de la Société ou de voter concernant des résolutions dont l'adoption est soumise aux exigences en matière de quorum et de majorité d'une modification des Statuts ou, suivant le cas, aux règles en matière de quorum et de majorité fixées pour la modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital. Si ladite majorité n'est pas atteinte lors de la première assemblée (ou consultation par écrit), les associés seront convoqués (ou consultés) une seconde fois et les résolutions seront adoptées, peu importe le nombre d'actions représentées, à la majorité simple des votes émis.

Lors d'une assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, aux fins de modifier les Statuts de la Société ou de voter concernant des résolutions dont l'adoption est soumise aux exigences en matière de quorum et de majorité d'une modification des Statuts, les exigences en matière de majorité seront une majorité d'associés représentant au moins trois quarts (3/4) du capital.

Art. 26. Procès-verbaux. Le procès-verbal de l'assemblée générale des associés sera signé par les associés présents et pourra être signé par tous les associés ou fondés de pouvoir des associés, qui le demandent.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront documentées par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par le ou les associés, ainsi que du procès-verbal de l'assemblée générale des associés, qui doivent être produits dans le cadre d'une procédure judiciaire ou autrement, pourront être signés par le Gérant unique ou par deux (2) Gérants qui agissent conjointement si plusieurs Gérants ont été désignés.

Exercice financier, États financiers, Distribution des bénéfices

Art. 27. Exercice social. L'exercice social de la Société débute le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 28. Approbation des comptes annuels. Au terme de chaque exercice social, les comptes annuels sont clôturés et le ou les Gérants dressent un inventaire des actifs et des passifs, établissent le bilan et le compte de profit et perte, conformément aux Lois.

Les comptes annuels statutaires et/ou consolidés sont soumis à l'associé ou aux associés pour approbation.

Chaque associé ou son représentant peut consulter ces documents financiers au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans un délai de quinze (15) jours civils précédant la date fixée pour l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 29. Distribution des bénéfices. Sur les bénéfices annuels nets de la Société, au moins cinq pour cent (5%) sont affectés chaque année à la réserve légale (la Réserve légale). Cette affectation à la Réserve légale cessera d'être obligatoire dès que et aussi longtemps que la Réserve légale représente dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après l'affectation à la Réserve légale, le ou les associés déterminent la manière dont le restant des bénéfices annuels nets seront utilisés en affectant la totalité ou une partie du restant à une réserve ou une provision, en le reportant à l'exercice financier suivant ou en le distribuant, avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou la prime d'émission à l'associé ou aux associés, chaque action donnant droit à la même proportion dans le cadre desdites distributions.

Sous réserve des conditions (le cas échéant) fixées par les Lois et conformément aux dispositions précitées, le ou les Gérants pourront effectuer un paiement anticipé sur les dividendes aux associés. Le ou les Gérants fixent le montant et la date du versement dudit paiement anticipé.

Dissolution, Liquidation

Art. 30. Dissolution, Liquidation. La Société pourra être dissoute moyennant une résolution du ou des associés, adoptée par la moitié des associés qui détiennent trois quarts (3/4) du capital.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par le ou les Gérants ou toute autre personne (il peut s'agir de personnes physiques ou morales) désignée par le ou les associés, qui détermineront leurs pouvoirs et leur rémunération.

Après le paiement de toutes les dettes et de toutes les charges à l'encontre de la Société, en ce compris les frais de liquidation, le produit net de la liquidation sera distribué à l'associé ou aux associés afin de parvenir, sur une base globale, au même résultat économique que les règles de distribution fixées pour les distributions de dividendes.

Droit applicable

Art. 31. Droit applicable. Toutes les questions non régies par les Statuts seront tranchées conformément aux Lois, plus particulièrement la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciale, telle que modifiée.

Cinquième résolution

Suite à la consolidation du nombre des actions émises représentant le capital social de la Société, l'Associé Unique recevra vingt-cinq mille (25 000) actions d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1) chacune.

L'Associé Unique décide d'allouer un montant de vingt-cinq mille Livres Sterling (GBP 25 000) au capital social de la Société.

L'Associé Unique approuve l'évaluation des actifs et des passifs de la Société, sur base des comptes intermédiaires du 11 décembre 2014, lesdits comptes intermédiaires demeurant annexés au présent acte à déposer en même temps auprès des autorités chargées de l'enregistrement.

Conformément à l'attestation datée du 11 décembre 2014 émise par l'Actionnaire Unique, la valeur du capital social de la Société correspond au moins au minimum requis par la loi luxembourgeoise.

Sixième résolution

L'Associé Unique prend note et accepte la démission des gérants de la Société en fonction avant la tenue de cette assemblée.

L'Associé Unique décide de nommer en tant que Gérants de la Société pour une durée indéterminée:

(a) Madame Claire Roborel de Climens, née le 4 juin 1966 à Brivela-Gaillarde, de nationalité française dont l'adresse professionnelle est établie au 3, rue du Quatre Septembre, 75002 Paris, France;

(b) Monsieur Olivier Maugarny, né le 26 mars 1961 à Bron, de nationalité française, dont l'adresse professionnelle est établie au 3, rue du Quatre Septembre, 75002 Paris, France;

(c) Madame Nathalie Moroni, née le 8 juin 1970 à Revin, de nationalité française, dont l'adresse professionnelle est établie au 50, Avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg, Luxembourg; and

(d) Monsieur Philippe Dardart, né le 27 août 1969 à Rocourt, de nationalité belge, dont l'adresse professionnelle est établie au 50, Avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg, Luxembourg.

L'Associé Unique reconnaît que Monsieur Philippe Dardart sera le premier Gérant Exécutif.

Septième résolution

L'Associé Unique décide d'établir le siège social de la Société, étant entendu qu'il s'agit du siège d'activité principal qui est et demeurera son siège social, comme défini dans le Règlement, et non un établissement au sens dudit Règlement, au n° 50, Avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg, Luxembourg.

Huitième résolution

L'Associé Unique décide de confirmer la poursuite de l'exercice social en cours et de fixer la fin du premier exercice social au Luxembourg, à compter de la migration, au 31 décembre 2014.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare qu'à la demande de la partie comparante précitée, le présent acte a été rédigé en anglais et qu'il est suivi d'une version française; à la demande de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, c'est la version anglaise qui prime.

DONT ACTE, le présent acte a été rédigé à Luxembourg, à la date indiquée au début du document.

Lecture faite du présent acte au fondé de pouvoir de la partie comparante, agissant de la manière indiquée ci-dessus, et dont le notaire connaît le nom, le prénom, l'état civil et l'adresse, ledit fondé de pouvoir a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Gwendoline Licata, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 19 décembre 2014. Relation: RED/2014/2538. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 23 décembre 2014.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2014208889/951.

(140233593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2014.

SHIP Luxco 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 154.711.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2014.

Référence de publication: 2014198642/10.

(140221637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2014.

Scheuten S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 92.305.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 11 décembre 2014.

Référence de publication: 2014198637/11.

(140221770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2014.
